



Conseil communautaire 19 décembre 2024

Lezay
Salle des fêtes

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Chantal BRILLAUD**

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Conseil communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Conseil communautaire du 14 novembre 2024 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 14 novembre 2024.

Affaires générales - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

2. Installation des conseillers communautaires de la commune de Périgné

Contexte :

Démission de Madame Lise POUVREAU et Madame Brigitte MARTIN

Le Conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de l'installation des conseillers communautaires de la commune de Périgné, Monsieur Etienne CHESNEAU en qualité de titulaire et Madame Corinne LAMBIN en qualité de suppléante.

Affaires générales - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

3. Information : Création de la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois

Le Conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la création de la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois à compter du 1er janvier 2025. La commune nouvelle bénéficie au sein du conseil communautaire d'un nombre de sièges égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des communes fusionnées.

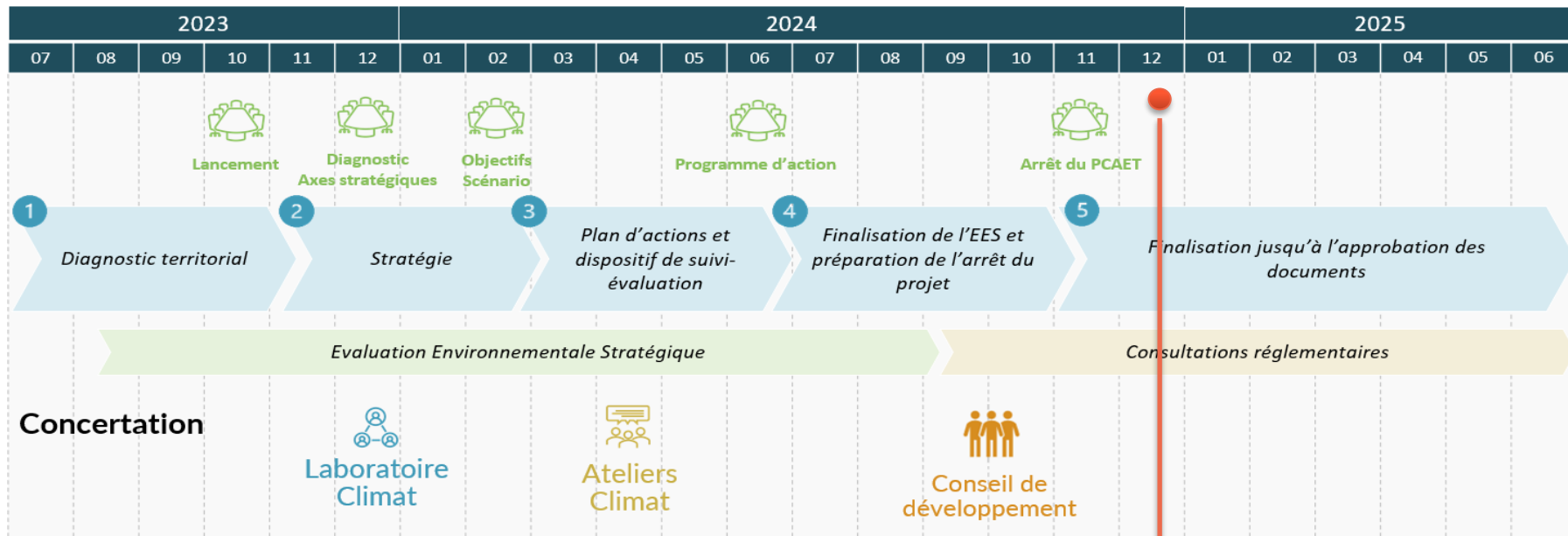
Conseil communautaire

CLIMAT – AIR – ÉNERGIE

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)



19/12/2024
Arrêt en conseil
communautaire

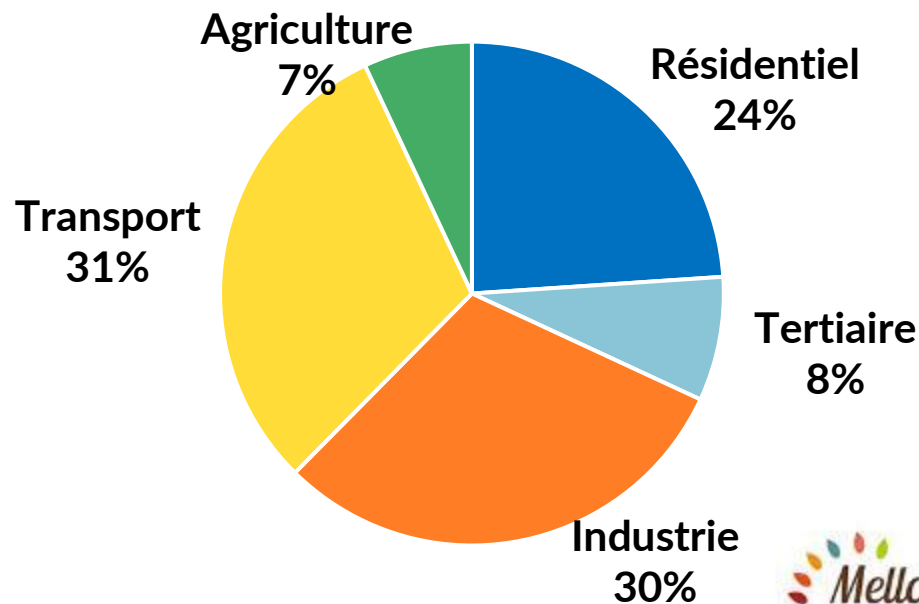
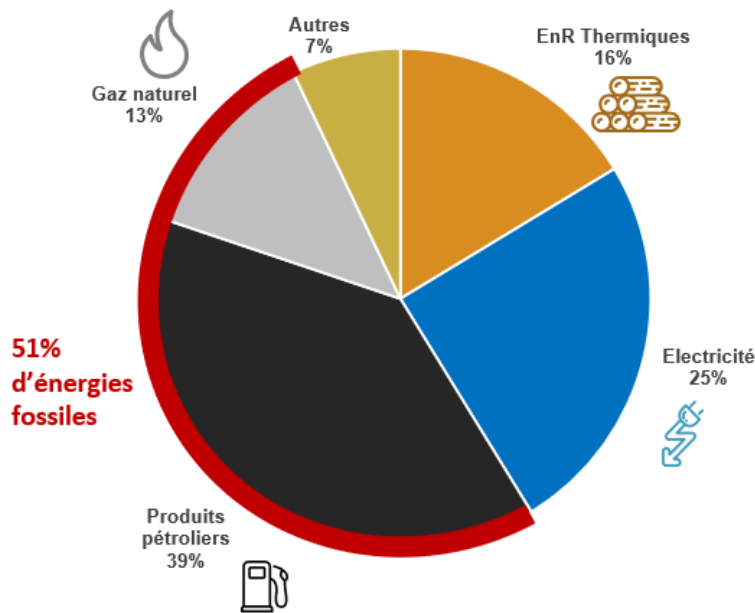
Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°1. Diagnostic du PCAET

Consommation d'énergie finale



Climat – Air – Énergie

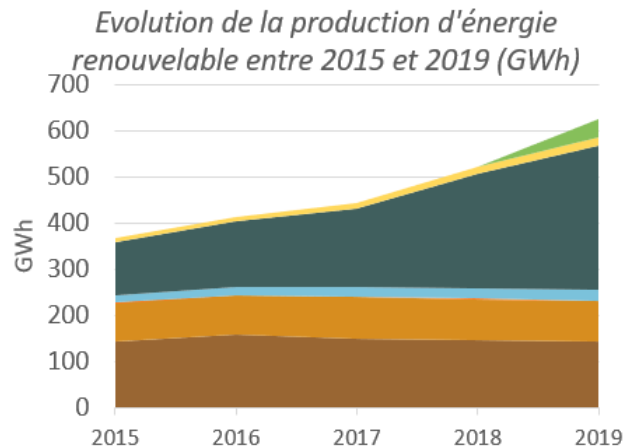
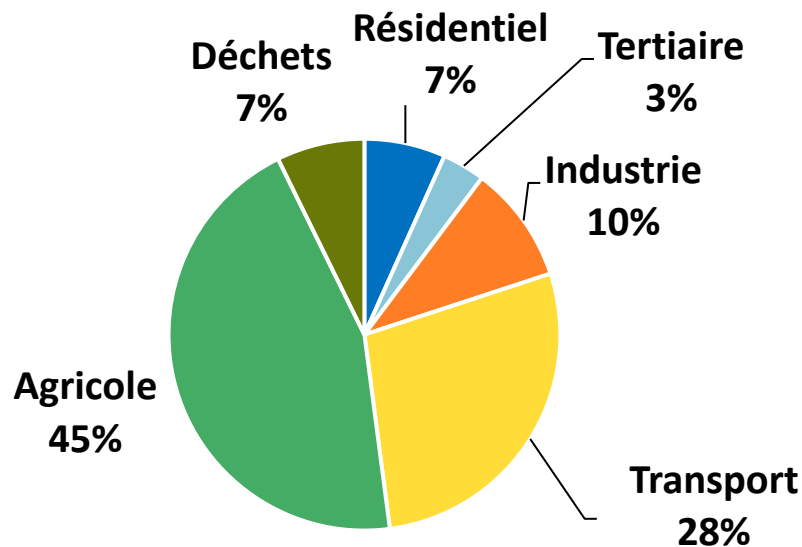
- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°1. Diagnostic du PCAET

Émissions de gaz à effet de serre



■ Biocarburants incorporés ■ Photovoltaïque
■ Eolien ■ PAC particuliers
■ Bois industrie/collectif ■ Bois particulier

Climat – Air – Énergie - Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°1. Diagnostic du PCAET

Risques climatiques

Aléa climatique / Aléa induit		Exposition du territoire à l'aléa		Niveau de sensibilité du territoire à l'aléa	Vulnérabilité <i>Sensibilité x exposition</i>		Secteurs exposés
		actuelle	future		actuelle	future	
	Canicules	Moyenne	↗	Faible	Moyenne	↗	Population / Santé / Agriculture / Biodiversité / Énergie / Infrastructures
	Sécheresse des sols	Moyenne	↗	Forte	Forte	↗	Agriculture / Biodiversité / Forêt / Logements et bâtiments (risque de RGA)
	Inondations	Moyenne	↗	Moyenne	Moyenne	↗	Population / Qualité des eaux / Biodiversité / Agriculture
	Retrait gonflement des argiles	Moyenne	↗	Moyenne	Moyenne	↗	Logements et bâtiments / Infrastructures
	Mouvements de terrain	Faible	↗	Faible	Faible	↗	Logements et bâtiments / Infrastructures (routes...)
	Feux de forêts et cultures	Faible	↗	Moyenne	Moyenne	↗	Forêt / Biodiversité / Logements et bâtiments
	Éléments pathogènes et envahisseurs	Forte	↗	Moyenne	Forte	↗	Forêt / Biodiversité / Tourisme / Santé / Agriculture / Qualité des eaux

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°1. Diagnostic du PCAET

Synthèse des enjeux – Transports et mobilités



31 % de la consommation d'énergie

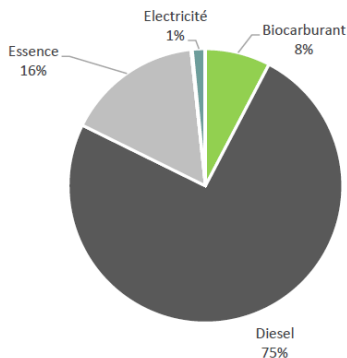


28 % des émissions de gaz à effet de serre

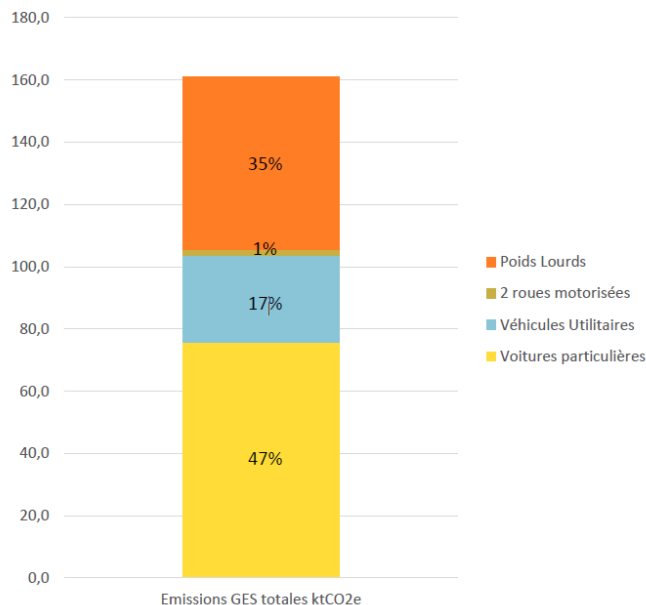


60 % des émissions de NOx

Consommation énergétique du secteur des transports (GWh)



Emissions GES du transport routier par type de véhicule (en ktCO₂e)



Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°1. Diagnostic du PCAET

Synthèse des enjeux – Tertiaire et industrie



8 % de la consommation d'énergie pour le tertiaire
30 % pour l'industrie



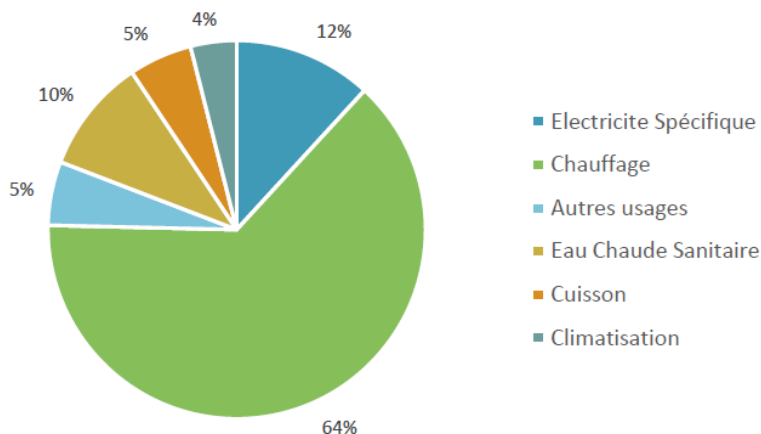
3 % des émissions de gaz à effet de serre (tertiaire)
10 % (industrie)



21 % des émissions de SO2 (tertiaire)
39 % des émissions de COVNM (industrie)

Large majorité d'industrie de chimie organique

Répartition des émissions de GES du secteur tertiaire par usages en 2019 - CCMP



Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°1. Diagnostic du PCAET

Synthèse des enjeux – Habitat et aménagement



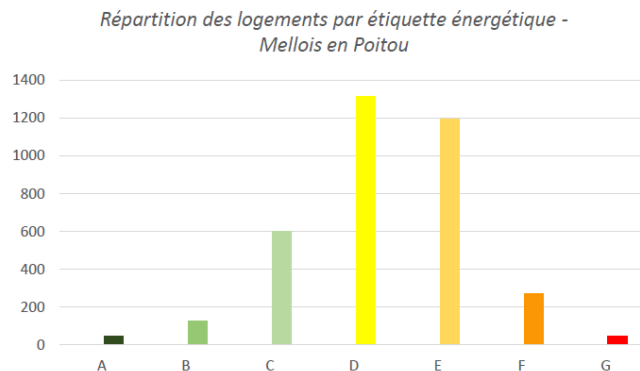
24 % de la consommation d'énergie



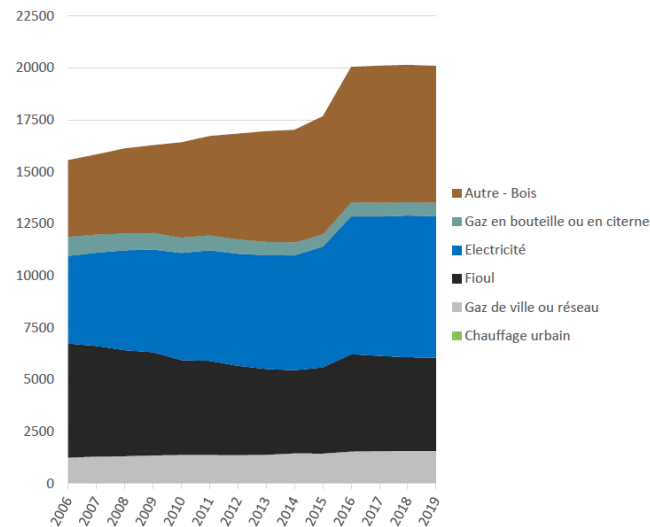
7 % des émissions de gaz à effet de serre



69 % des émissions de **SO2**, **51 %** des émissions de **COVNM** et **50 %** de **PM2.5**



Evolution du nombre de résidences principales par type de combustible - Mellois en Poitou



Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°1. Diagnostic du PCAET

Synthèse des enjeux – Agriculture et espaces naturels



7 % de la consommation d'énergie

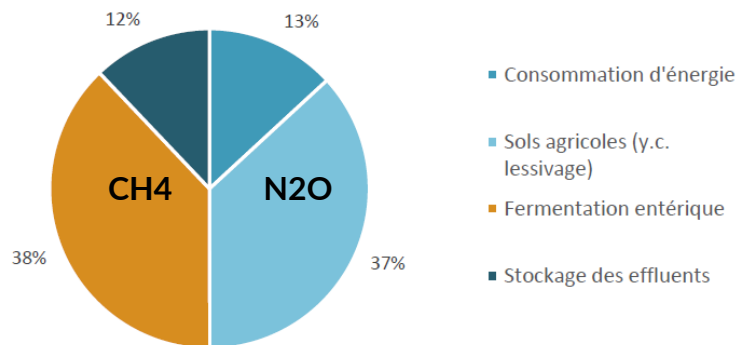


45 % des émissions de gaz à effet de serre

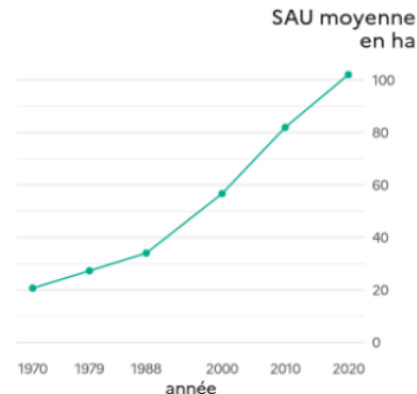
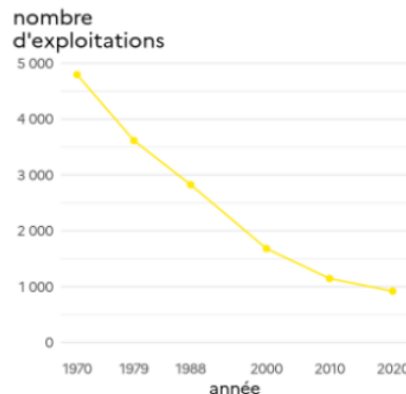


98 % des émissions de **NH3** et 19 % de **NOx**

Emissions de GES du secteur agricole en 2019 - CCMP



Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
CC Mellois-en-Poitou



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°2. Stratégie du PCAET



Objectif à 2030 :
-30 %

Réglementaire :
-30 %



Objectif à 2030 :
71 %

Réglementaire :
33 %



Objectif à 2030 :
-34 %

Réglementaire :
-26 %

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°3. Plan d'action du PCAET

Conseil communautaire du 7 mars 2024 : acte de la stratégie



Habitat

12 fiches
actions



Mobilités

12 fiches
actions



Agriculture

10 fiches
actions



Tertiaire
et industrie

15 fiches
actions



Energies
renouvelables

9 fiches
actions

Dont 15 actions

Action du
Contrat
d'Objectifs
Territorial



avec un potentiel de points pour toucher la part variable
du Contrat d'objectifs territorial (COT) avec l'ADEME.

Climat – Air – Énergie

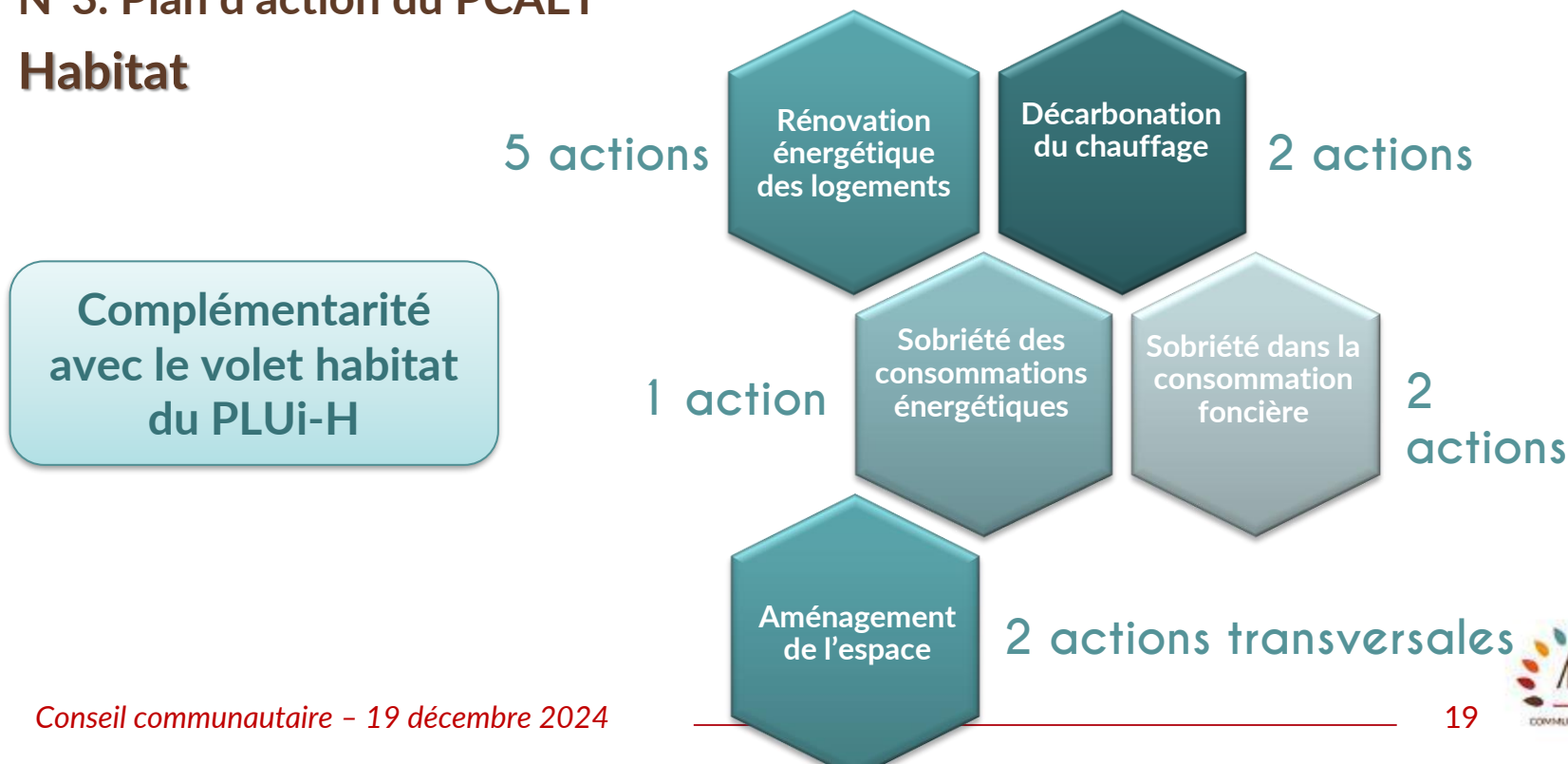
- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°3. Plan d'action du PCAET

Habitat



Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°3. Plan d'action du PCAET

Mobilités

Complémentarité
avec le contrat
opérationnel de
mobilités
en cours d'écriture
avec la Région

2 actions

Développement
des véhicules
légers à faibles
émissions

Diminution
des besoins
en
déplacements

2 actions

2 actions

Développement
du Biogaz pour
les véhicules
lourds

Evolution
des pratiques et
développement
des modes
actifs

3
actions

1 action

Développemen
t des
transports en
commun

Facilitation
des mobilités
durables

3 actions transversales

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°3. Plan d'action du PCAET

Tertiaire et industrie

5 actions

Complémentarité
avec la stratégie
d'attractivité économique
et touristique



Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°3. Plan d'action du PCAET

Agriculture

Complémentarité
avec le Projet agricole
et alimentaire territorial
(PAAT)

1 action

Développement
des légumineuses
dans la
restauration
collective

Développement
des haies

4 actions

2 actions

Evolution
des
pratiques
agricoles

Développement
de l'alimentation
locale

2 actions

1 action transversale

Promotion
des pratiques
agricoles
durables

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°3. Plan d'action du PCAET

Production des énergies renouvelables

Complémentarité
avec les guides éoliens
et photovoltaïque



Climat – Air – Énergie

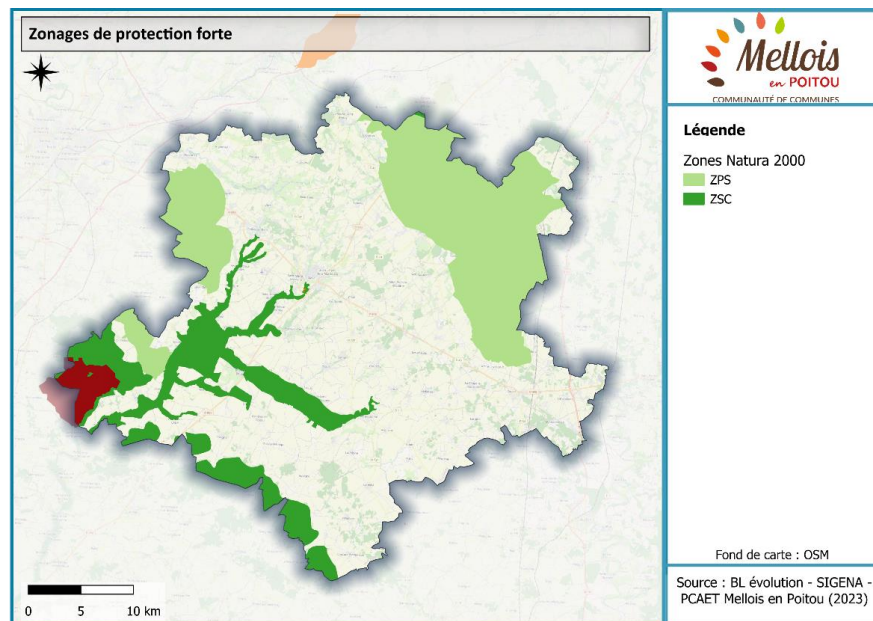
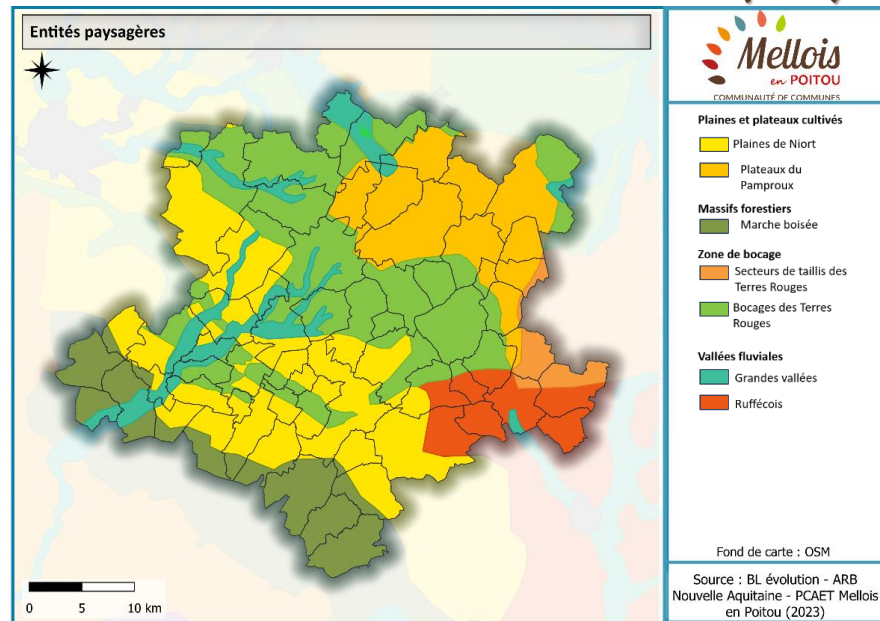
- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°4. Évaluation environnementale stratégique du PCAET

État initial de l'environnement (EIE)



Climat – Air – Énergie

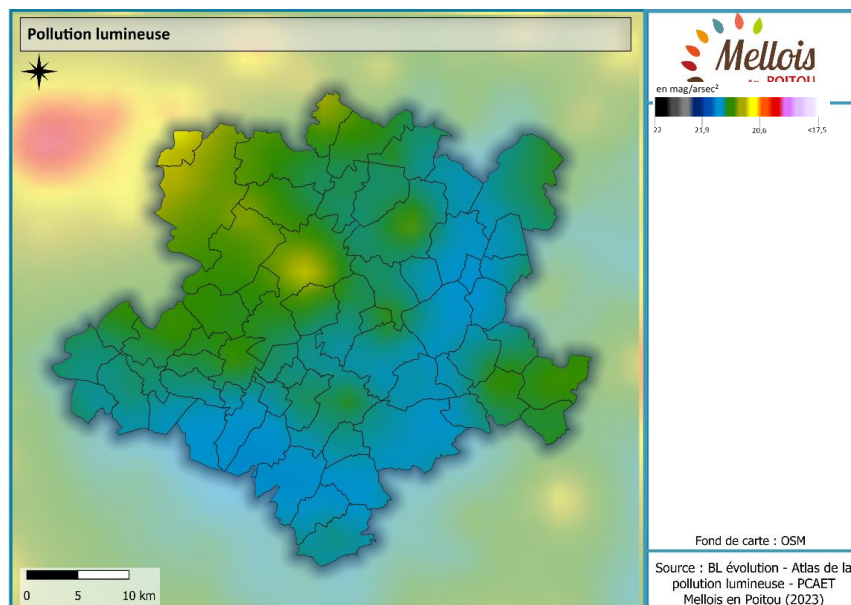
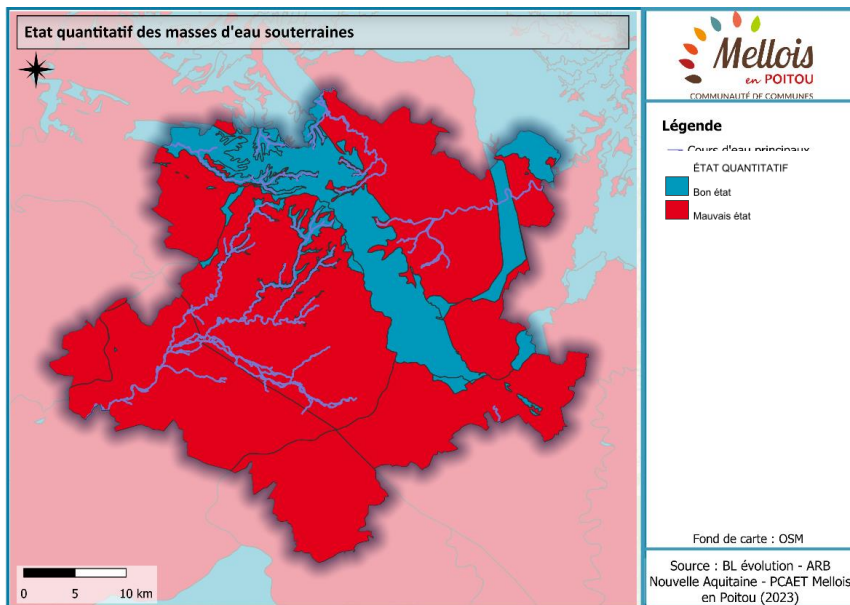
- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°4. Évaluation environnementale stratégique du PCAET

État initial de l'environnement (EIE)



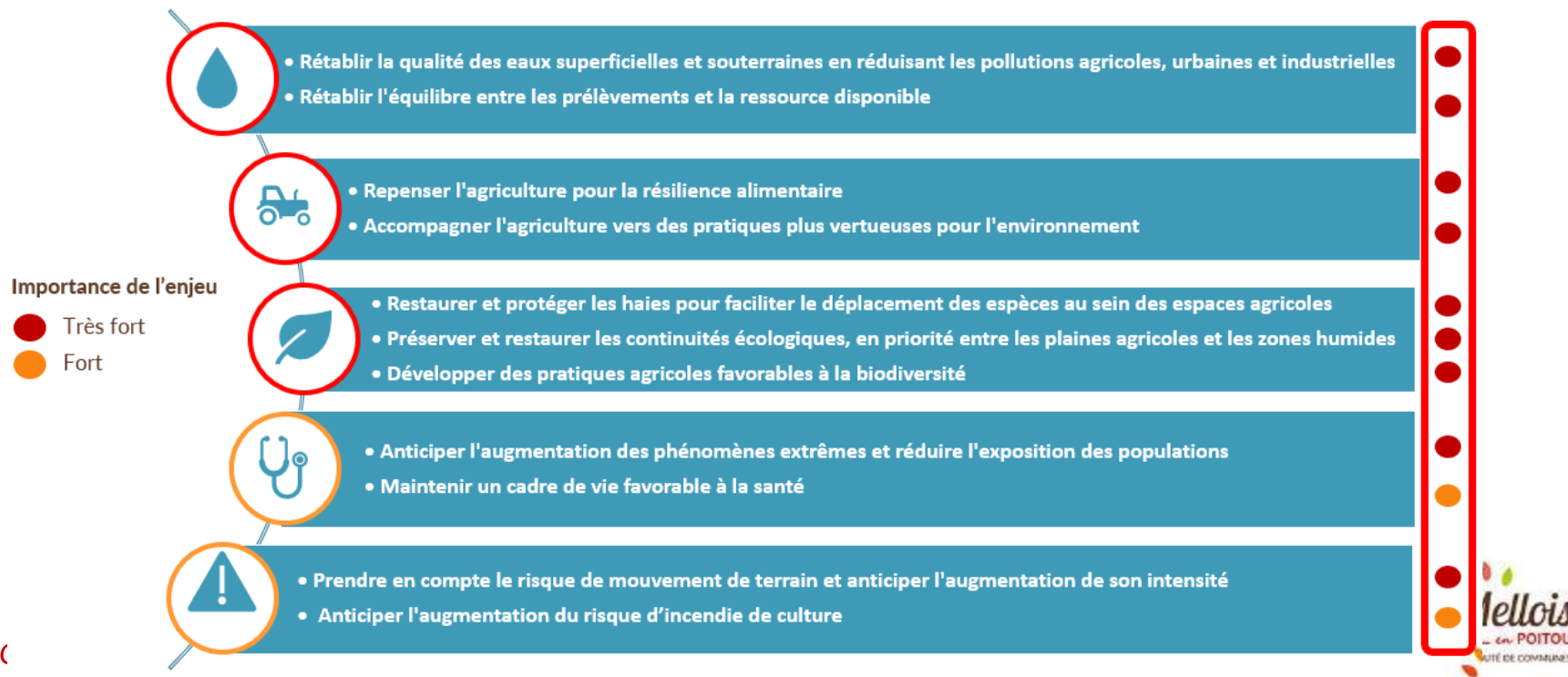
Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°4. Évaluation environnementale stratégique du PCAET



Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°4. Évaluation environnementale stratégique du PCAET

Incidences sur l'environnement	Scénario de référence	Mise en place du PCAET (avec suivi des mesures ERC)
Conditions physiques et ressources naturelles	-	++
Paysages	-	+
Biodiversité et trame verte et bleue	--	+
Consommation d'espace	-	+
Agriculture et sylviculture	--	++
Ressource en eau	--	+
Risques naturels	-	+
Nuisances et pollutions	-	+
Déchets	-	+
Santé et citoyens	-	++

Dégradation de la situation actuelle	-
	--

Amélioration de la situation actuelle	+
---------------------------------------	---

- Des préconisations environnementales intégrées au sein de 23 fiches actions permettant de limiter les impacts négatifs du plan d'action.
- Un PCAET positif pour l'environnement.

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°4. Évaluation environnementale stratégique du PCAET

Mesure ERC (Éviter, réduire, compenser)

- Une seule action présente encore de potentielles incidences négatives sur l'environnement

HT.2	Mettre en œuvre les actions de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)	-	Augmentation des quantités de déchets liés aux travaux
------	--	---	--

Mesures ERC	(R) : Sensibiliser les acteurs des chantiers et mettre en œuvre une charte « chantier faibles nuisances » afin de fixer les objectifs environnementaux et donner des exemples de bonnes pratiques à mettre en place Intégrer la question des nuisances et des pollutions dans la commande publique Sensibiliser les acteurs de la filière du BTP au recyclage et au réemploi des déchets de chantiers (E) : Vérifier en amont si le site réhabilité fait l'objet de pollution des sols et prévoir des études préalables si nécessaire Anticiper en amont des chantiers la réutilisation et le recyclage des déchets
-------------	--

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

N°4. Évaluation environnementale stratégique du PCAET

Indicateurs de suivi

Artificialisation des sols et consommation d'espace :

- Nombre de projets de désimperméabilisation (indicateur PCAET)
- Taux de surfaces renaturées ou végétalisées (indicateur PCAET)
- Taux de surfaces artificialisées et consommées pour les nouveaux aménagements

Patrimoine paysager et biodiversité :

- Proportion des chantiers ayant fait l'objet d'un inventaire des espèces animales présentes et d'une sensibilisation des porteurs de projet
- Nombre d'éléments patrimoniaux détruits (arbres, alignements d'arbres, murets, ponts,...)
- Proportion d'infrastructures ayant fait l'objet d'une réflexion sur l'intégration paysagère
- Nombre d'infrastructures construites à l'intérieur d'un zonage pour la biodiversité
- Nombre d'habitats naturels et de continuités recréés

Nuisances :

- Pourcentage de chantiers de rénovation ayant pris en compte la question des nuisances sonores
- Pourcentage de marchés publics intégrant les questions de nuisances sonores et de pollutions

Méthanisation

- Etat chimique et écologique des masses d'eau
- Nombre d'unités de méthanisation construites à l'intérieur d'un zonage de protection de la biodiversité
- Part des projets incluant une analyse du système de culture incluant les CIVE
- Part des projets incluant une étude d'impact (écologique, paysager, nuisances olfactives)
- Part des projets incluant un plan d'épandage

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

N°4. Évaluation environnementale stratégique du PCAET

Indicateurs de suivi

Biodiversité

- Nombre de chantiers ayant fait l'objet d'une sensibilisation des porteurs de projet aux questions de biodiversité
- Nombre de micro-habitats recréés (nichoirs, gîtes à chiroptère)
- Proportion des chantiers de rénovation ayant fait l'objet d'un inventaire des espèces animales présentes
- Nombre d'espèces exotiques envahissantes nouvellement apparues

Paysage

- Proportion des chantiers de rénovation ayant fait l'objet d'un inventaire des éléments architecturaux patrimoniaux

Déchets

- Evolution des quantités de déchet issues du BTP du territoire
- Taux de réemploi des déchets du BTP

Nuisances sonores

- Pourcentage de chantiers de rénovation ayant pris en compte la question des nuisances sonores

Ressource en bois

- Evolution des surfaces boisées du territoire
- Volumes de bois prélevés

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°5. Avis issus de la concertation

L'avis du conseil de développement du 22/10/2024 est globalement favorable au PCAET et ne nécessite pas de modifications du document.

Il souligne :

- L'**ambition** générale du PCAET
- La recherche d'une **aisabilité** dans les actions, et la volonté de s'appuyer sur les **leviers** dont dispose la Communauté de Communes

Mais questionne :

- Le **séquençage** / calendrier des actions (peu précis)
- La **priorisation** / hiérarchisation des actions (peu lisible)
- Le manque d'**indicateurs** de suivi et objectifs
- Le manque d'éléments en termes de **moyens** mobilisables
- L'absence des notions « **activable** » / « **utiles** » qui ont permis de prioriser

Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°5. Avis issus de la concertation

Contribution du CIVAM

- Confirmation de leur **rôle de porteur** sur les actions
- Enrichissement du plan d'action
 - Association stop éolien en pays mellois
 - Association Vent des sources
 - Collectif Préservation sud Deux-Sèvres
 - Collectif Alerteoliennexoudun

Associations anti-éolien

- Interrogation sur la **pertinence du repowering, des deux parcs supplémentaires, et des 3 parcs en instruction avec les arguments suivants** : « Produire localement » vs réseau national / Attrait financier, durée de vie / renouvellement des parcs, mitage agricole, développement nécessaire des infrastructures réseau et coût pour le consommateur final
- **Conditions sur le déploiement du guide de l'éolien** (respect strict des critères et renforcement des distanciations parcs – habitations)
- Craintes sur le développement de la **méthanisation avec les arguments suivants** : Multiplication des CIVE (Cultures intermédiaires à vocation énergétique), hausse des rotations de camions, utilisations de boues et déchets ménagers contenant des polluants

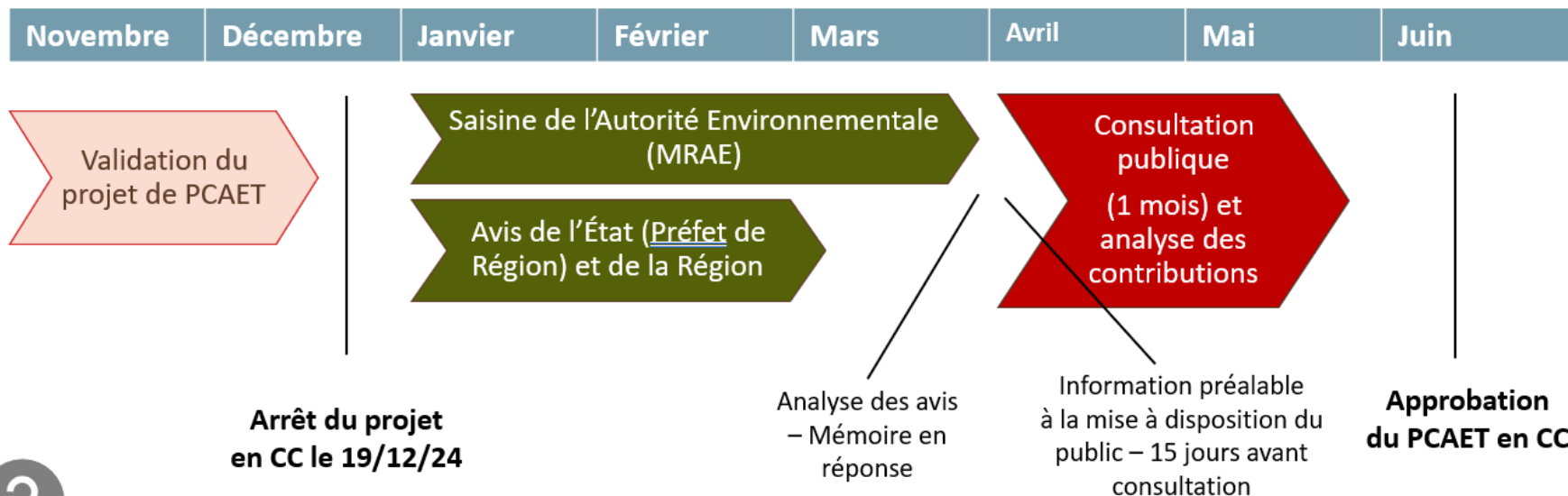
Climat – Air – Énergie

- Intervention de Monsieur Sylvain

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°6. Calendrier de validation du PCAET



?

La validation en Conseil Communautaire avant envoi aux PPA porte sur le projet de PCAET. En conséquence, il est tout à fait possible que des ajustements et amendements du programme d'actions soient réalisés après ce conseil. Par ailleurs, ce n'est pas une étape réglementaire.

La validation finale du PCAET en instance délibérante (approbation en conseil communautaire) est réglementaire.

GRIFFAULT

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

N°7. Consultation du public

- Il ne s'agit pas d'une enquête publique, mais d'une **mise à disposition / consultation**
- A minima **30 jours** : Registre dématérialisé ET papier (en mairies, siège de la CC, etc.)
- Information préalable au moins 15 jours avant :
 - Mise en ligne sur le site de la CC
 - Publication dans au moins 2 journaux locaux / régionaux
- Les Personnes Publiques Associées (PPA – Etat, Région, MRAe) **sont saisies pour avis.**
- La Communauté de communes peut choisir de prendre en compte ces avis et modifier le PCAET ou bien de ne pas les prendre en compte en se justifiant dans un **mémoire en réponse.**

4. Arrêt du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le conseil communautaire est invité à :

- **ARRÊTER** le projet de PCAET contenant le diagnostic, la stratégie, le programme d'actions, le dispositif d'évaluation et de suivi et l'évaluation environnementale stratégique, tel qu'il a été exposé et tel qu'il figure dans les documents annexés ;
- **AUTORISER** le président à solliciter l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, du préfet de Région et du président du Conseil Régional conformément à l'article R.229-54 du Code de l'environnement ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Conseil communautaire

EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE

Education– Enfance jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène PICARD

5. Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs aux actions PEEJ avec l'association « Belle et Lambon », le « Centre Socio-Culturel du Mellois » et les « Enfants d'Abord »

Les conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'association « Belle et Lambon », le « Centre Socio-Culturel du Mellois » et les « Enfants d'Abord » prenant fin au 31 décembre 2024.

- **Souhait de prendre le temps de la réflexion sur le futur conventionnement avec les associations afin de prendre en compte leurs besoins.**

Proposition de :

- Prolonger d'un an la convention d'objectifs 2022-2024 ;
- Et d'attribuer par conséquent, une subvention pour l'année 2025 pour :
 - « Belle et Lambon » d'un montant de 165 000 €,
 - « le CSC du Mellois » d'un montant de 291 000 €,
 - « les Enfants d'Abord » d'un montant de 23 000 €.

Education– Enfance jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène PICARD

5. Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs aux actions PEEJ avec l'association « Belle et Lambon », le « Centre Socio-Culturel du Mellois » et les « Enfants d'Abord »

le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Belle et Lambon », le « Centre Socio-Culturel du Mellois » et les « Enfants d'Abord » pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;
- **APPROUVER** la subvention auxdites associations, conformément à l'avenant n°2 comme suit pour :
 - « Belle et Lambon » d'un montant de 165 000 €,
 - « le CSC du Mellois » d'un montant de 291 000 €,
 - « les Enfants d'Abord » d'un montant de 23 000 €;
- **AUTORISER** le président à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec l'association « Belle et Lambon », le « Centre Socio-Culturel du Mellois » et les « Enfants d'Abord », tel qu'annexé ainsi que tous les documents afférents.

Education– Enfance jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène PICARD

6. Association Petite Enfance Enfance Jeunesse – Subvention exceptionnelle à l'association "Belle et Lambon"

L'association « Belle et Lambon » contribue à la mise en œuvre de la politique PEEJ sur le territoire dans le cadre de la convention pluriannuelle 2022-2024.

Pour l'année 2024, l'association projette un **déficit de 5 000 € dû:**



- Aux charges liées à l'inflation

Education– Enfance jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène PICARD

6. Association Petite Enfance Enfance Jeunesse - Subvention exceptionnelle à l'association « Belle et Lambon »

Conformément à l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 novembre 2024 ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER et AUTORISER le versement de la subvention exceptionnelle à l'association « Belle et Lambon » à hauteur de 5 000 € pour l'année 2024, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.**

Education– Enfance jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène PICARD

7. Association Petite Enfance Enfance Jeunesse - Subvention exceptionnelle au Centre Socio-Culturel du Mellois (CSC)

Le CSC du Mellois contribue à la mise en œuvre de la politique PEEJ sur le territoire dans le cadre de la convention pluriannuelle 2022-2024.

Pour l'année 2024, le CSC projette un **déficit de 44 950 € dû** :



- des fluides soit + 3 000 €,
- des frais de restauration,
- de la convention collective ALISFA avec l'augmentation des salaires de + de 7 % et contraints l'augmentation des cotisations.
- de l'exonération de charges URSSAF non proportionnelles aux charges de personnel. Prise en charge par palier d'où une hausse de 30 700 €,
- et des besoins de renouveler du matériel informatique vieillissant dont le montant est de 11 640 € (subventionné par la CAF à 55% du coût TTC).

A noter :

- la CAF a très récemment attribué un bonus attractivité d'un montant de 23 000 € au CSC.

Madame Marylène PICARD

7. Association Petite Enfance Enfance Jeunesse - Subvention exceptionnelle au Centre Socio-Culturel du Mellois (CSC)

Conformément à l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 28 novembre 2024 ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER et AUTORISER le versement de la subvention au CSC du Mellois à hauteur de 15 000 euros pour l'année 2024, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.**

Education– Enfance jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène PICARD

8. Passage de haltes garderies en multi-accueils collectifs (petites crèches)

*La communauté de communes gère sur le territoire des structures d'accueils collectifs petite enfance soit **directement, 3 haltes garderies communautaires** et indirectement, 2 multi-accueils collectifs associatifs.*

Problématiques :

- Les haltes garderies répondant partiellement aux besoins des familles (ouverture 2 jours par semaine à Chef-Boutonne et à Sauzé-Vaussais et 3 jours par semaine à Brioux-sur-Boutonne) ;
- Obligation pour les familles de multiplier les modes d'accueil (plusieurs haltes garderies, halte-garderie + grand parent ou assistante maternelle...) ;
- Peu de structures d'accueils collectifs sur le territoire ;
- Manque d'amplitude d'ouverture des haltes-garderies existantes,
- des zones blanches au nord du territoire ;
- et la baisse prévisible du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire

Les structures
d'accueil collectif
du Mellois en Poitou

Légende
Cellois
Chef-Boutonnais
Brioux
La Mothe - Exoudun
Lucy
Mellois
Sauzé

● 3 haltes garderies communautaires
■ 2 multi-accueils associatifs



Il existe des structures d'accueil collectif sur les principaux foyers de population sauf sur les communes de Lezay, la Mothe St-Héray et Celles sur Belle.

Education– Enfance jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène PICARD

8. Passage de haltes garderies en multi-accueils collectifs (petites crèches)



Afin de répondre :

- aux besoins des familles,
- d'attractivité de la communauté de communes,
- À l'objectif émis dans le cadre de la CTG soit de développer les modes ou dispositifs d'accompagnement à la parentalité (Objectifs CTG)

Proposition :

- Transformer les haltes garderies communautaires en multi-accueils collectifs (petites crèches), ce qui permettrait d'augmenter :
 - ✓ Le nombre de places de halte-garderie communautaire en passant de 12 places à 15 places par halte-garderie soit une offre de 36 à 45 places ;
 - ✓ L'amplitude journalière en passant de 8h/18h à 7h30/18h30 ;
 - ✓ Le nombre de jours d'ouverture avec un accueil sur 5 jours ;
 - ✓ Et de proposer un accueil du jeune enfant de qualité, adapté (accueil collectif, occasionnel et d'urgence) ;



Education– Enfance jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène PICARD

8. Passage de haltes garderies en multi-accueils collectifs (petites crèches)

Coût de cette transformation :

Dépenses ETP		Recettes	
Frais de personnel : <i>Création de 3 postes d'auxiliaires de puériculture, 3 postes d'adjoints d'animation titulaire du CAP petite enfance et de 3 postes d'adjoints techniques</i>	325 580,00 €	Participations des familles (prévisionnel)	89 000,00 €
Réorganisation de la direction éducation : <i>Non-remplacement de deux agents catégorie A en mobilité externe</i>	- 109 700,00 €	CAF/MSA (prévisionnel)	329 000,00 €
Total dépenses	215 880,00 €	Total recettes	418 000,00 €

8. Passage de haltes garderies en multi-accueils collectifs (petites crèches)

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le projet de transformation des haltes de garderies en multi-accueils collectifs (petites crèches) ainsi que l'offre proposée pour l'accueil du jeune enfant à compter d'avril 2025 ;
- **AUTORISER** la demande de transformation des haltes garderies en multi-accueils collectifs auprès des autorités compétentes et de solliciter les partenaires le cas échéant pour le développement de ces structures d'accueils.

Conseil communautaire

RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

9. Modification du tableau des emplois permanents

Création de poste suite à CST du 4 décembre 2024 :

- En complément de la délibération : Passage de Haltes garderies en Multi-accueils collectifs (petites crèches)
- Projet de transformation de 3 haltes-garderies en crèches
 - 3 postes d'Auxiliaire de puériculture (3 ETP) – cat B
 - 3 postes d'adjoint territorial d'animation (3 ETP) – cat C
 - 3 postes d'adjoint technique territorial (3 ETP) – cat C

Création de poste suite à recrutement :

- Suite à recrutement sur le poste de Conseiller en évolution professionnelle
 - modification du grade de rédacteur principal de 2eme classe en Attaché

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

9. Modification du tableau des emplois permanents

Campagne de promotion interne au titre de 2024 :

➤ 4 agents promus au grade :

- Rédacteur territorial - Poste de Responsable secrétariat général à la Direction de l'Education
- Rédacteur principal de 2eme classe – Poste de cheffe de service investissement à la Direction des Finances
- Technicien territorial - Poste de responsable du centre technique de Sepvret à la Direction des Services Techniques
- Animateur territorial – Poste de Cheffe de service France service à la Direction de l'Animation du Territoire

➤ Nomination au 01/02/2025

Coût en année pleine : 3668,76 €

Conseil communautaire – 19 décembre 2024

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

9. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 19/12/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 19/12/2024
	Filière administrative	87	115	3	3	115
Cat A	Administrateur	1	1			1
	Attaché hors classe	0	1			1
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché principal	2	3			3
	Attaché territorial	13	23	1		24
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	3			3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	4	1	1	4
	Rédacteur territorial	5	12	1		13
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	14		2	12
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	18			18
	Adjoint administratif	27	35			35
	Filière animation	68	81	4	1	84
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	1			1
	Animateur principal 2ème cl	0	1			1
	Animateur territorial	3	9	1		10
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	7		1	6
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	8			8
	Adjoint d'animation	53	55	3		58

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

9. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 19/12/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 19/12/2024
	Filière culturelle	2	5	0	0	5
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	3			3
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	1			1
	Filière sociale	42	40	0	0	40
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	1			1
	Educateur de jeunes enfants	5	5			5
	ATSEM principal 1ère cl	22	25			25
	ATSEM principal 2ème cl	9	4			4
Cat C	Agent social principal 1ère cl	1	3			3
	Agent social principal 2ème cl	4	3			3
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	3	3	0	6
	Puéricultrice hors classe	0	1			1
Cat A	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1	3		4
	Filière sportive	2	2	0	0	2
	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
Cat B	Educateur des APS principal 2ème cl	0	1			1
	Educateur des APS	1	0			0

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

9. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 19/12/2024	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 19/12/2024
	Filière technique	214	233	4	1	236
Cat A	Ingénieur en chef	0	1			1
	Ingénieur principal	1	3			3
	Ingénieur territorial	6	8			8
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	1			1
	Technicien territorial	1	4	1		5
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	5		1	4
	Agent de maîtrise	6	13			13
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	51			51
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	48			48
	Adjoint technique	110	94	3		97
	Total emplois permanents	417	479	13	4	488
	Autres postes		0			0
	Emplois de droit privé	4	12			12
	Emplois fonctionnels	3	4			4
	Contrats de projets	5	12			12
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	1			1

9. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

APPROUVER la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet, conformément au présent tableau.

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

10. Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Fondement du recrutement	Directions	Nombre de contrats	Durée du contrat
Accroissement temporaire d'activité (ATA) (Article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)	Direction de l'animation du territoire	3	Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 (cf. annexe)
	Direction de l'animation sportive	14	
	DPGD	12	
	Direction de l'éducation	117	
	Direction des RH et communication interne	2	
	Direction des services techniques	6	
	Direction générale	1	
	Direction des systèmes d'information	2	
	Direction des affaires juridiques	1	

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

10. Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)	Direction de l'animation du territoire	5	Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 (cf. annexe)
	Direction de l'animation sportive	25	
Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) (Article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles)	Direction de l'éducation	77	Contrats de durée variable établis entre le 1 ^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 (cf annexe)

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

10. Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les contrats conclus sur des emplois non permanents, mis en place sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour faire temporairement face à des besoins d'une durée déterminée et renouvelés par décision expresse suite :
 - À un accroissement temporaire d'activité, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique ;
 - À un accroissement temporaire saisonnier, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique ;
 - À un contrat d'engagement éducatif, selon les conditions fixées à l'article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles.

Conseil communautaire

CYCLE DE L'EAU

11. Assainissement collectif (AC) - Prestations de service - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Libellé	Objet	Tarifs en € HT 2024	Tarifs en € HT 2025
Diagnostic vente	Réalisation d'un contrôle du bon raccordement de l'habitation au réseau collectif d'assainissement à la demande de l'utilisateur	120,00 pour les habitations de + de 10 ans	120,00
Pénalités pour défaut ou mauvais raccordement	Pénalité appliquée lorsque le bien n'est pas raccordé au réseau collectif après les 2 ans de mise en service du réseau d'assainissement ou qu'il est mal raccordé (exonération de TVA)	100 % de la redevance assainissement collectif	100 % de la redevance assainissement collectif
Contre-visite	La contre-visite est facturée lorsque la visite de contrôle est non satisfaisante et nécessite une visite de contrôle supplémentaire	Tarif non pratiqué en 2024 en AC mais appliqué en ANC	Nouveau tarif 2025
			60,00

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

11. Assainissement collectif (AC) - Prestations de service - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Libellé	Objet	Tarifs en € HT 2024	Tarifs en € HT 2025
Transmission de copie de document	Transmission de copie de document à la demande de l'utilisateur	20,00	20,00
Forfait pour travaux de branchement	Branchements dans la limite de 10 ml + 200 euros/ml supplémentaire au-delà de 10 ml	2 000,00	Nouveau tarif 2025
			2 000,00 avec acompte de 50%
PFAC	Logement de type maison individuelle dans la limite de 90 m ² de surface habitable	1 000,00 € + 10,00 € /m ² excédant 90 m ²	1 000,00 € + 10,00 € /m ² excédant 90 m ²
	Immeuble collectif ou logement groupé	1 000,00 € + 10,00 € /m ² excédant 90 m ²	1 000,00 € + 10,00 € /m ² excédant 90 m ²
	Grande surface, local commercial, local de stockage, local artisanal	1 000,00 € + 2,00 €/m ² excédant 150 m ² par surface créée	1 000,00 € + 2,00 €/m ² excédant 150 m ² par surface créée
	Hôtels, hôpitaux, EPHAD, gîte de groupes de + de 10 couchages	1 000,00 € + 10,00 €/m ² excédant 90 m ² par surface créée	1 000,00 € + 10,00 €/m ² excédant 90 m ² par surface créée

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

11. Assainissement collectif (AC) - Prestations de service - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Nouveauté 2025

- Forfait pour travaux de branchement :

Un acompte de 50% sur la base de 2000 € HT sera demandé au dépôt du dossier de demande de branchement et le solde éventuellement ajusté au-delà de 10ml, à réception des travaux.

- Branchement dit « de confort » :

Il s'agit d'un branchement supplémentaire pour une habitation ou unité de logement posé à la demande du propriétaire. Il sera facturé au coût réel supporté par la collectivité après signature du devis par le demandeur.

- Raccordement d'un projet d'aménager :

Tarif spécifique dans le cadre des lotissements ou des opérations d'aménager. Les branchements seront facturés au coût réel supporté par la collectivité après signature du devis par le demandeur.

- Suppression de branchement :

Dans le cas d'une démolition ou d'un réaménagement de terrain, à la demande du pétitionnaire, le coût facturé au demandeur sera celui supporté par la collectivité après signature du devis par le demandeur.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

11. Assainissement collectif (AC) - Prestations de service - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les tarifs des prestations de service de l'assainissement collectif tels qu'annexés sur tout le territoire pour l'utilisateur, à compter du 1er janvier 2025.

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

12. Assainissement collectif (AC) – Redevance - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Conformément à la prévision 2023 et considérant les besoins en fonds de roulement, des projets de reconduction prévus, du budget primitif préparé ainsi que le Plan Pluriannuel des Investissements réalisé, il est nécessaire d'augmenter la redevance.

La Direction du Cycle de l'eau propose la tarification à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

Secteur	Tarifs 2024 Abonnement en €/an – Part fixe HT	Tarifs 2025 Abonnement en €/an – Part fixe HT	Redevance 2024 en € HT/m3	Redevance 2025 en € HT/m3
Communauté de communes Mellois en Poitou	65,00	75,00	2,10	2,34
	+15%		+11,4%	

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

12. Assainissement collectif (AC) – Redevance - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les tarifs de l'abonnement, de la redevance de l'assainissement collectif tels que présentés sur tout le territoire pour l'utilisateur, à compter du 1er janvier 2025.

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

13. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Libellé	Objet	Tarifs en € HT 2024	Tarifs en € HT 2025	Tarifs en € TVA à 10 % incluse	Tarifs en € TVA à 20 % incluse
Diagnostic vente	Vérification du fonctionnement du dispositif d'assainissement non collectif pour toutes les ventes de tout ou partie d'immeuble à usage d'habitation sans diagnostic technique de moins de 3 ans	120,00	120,00	132,00	
Conception - Réalisation	Vérification de la conception et de la réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif pour une construction neuve ou en cas de réhabilitation	Changement en 2025		242,00 au dépôt de dossier	264,00 au dépôt de dossier
		110,00 - Conception et 110,00 - Réalisation	220,00 (paiement en une seule fois)		
Changement de projet après instruction	Reprise d'une instruction suite à avenant du bureau d'études et/ou à la demande de l'utilisateur	60,00	60,00	66,00	72,00

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

13. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Libellé	Objet	Tarifs en € HT 2024	Tarifs en € HT 2025	Tarifs en € TVA à 10 % incluse	Tarifs en € TVA à 20 % incluse
Déplacement sans intervention	Redevance pour déplacement sans intervention suite à des rendez-vous non honorés ou non accessibilité des ouvrages	60,00	60,00	66,00	
Astreinte pour obstacle à l'accompagnement des missions de contrôle	Astreinte annuelle pour obstruction au contrôle de bon fonctionnement : refus de contrôle après relance	120,00 + 100% de la redevance de CBF	120,00 + 100% de la redevance de CBF		
Pénalités pour travaux de mise en conformité non réalisés	Pénalité annuelle appliquée en cas de dépassement du délai de réalisation des travaux de mise en conformité	120,00 + 100% de la redevance de CBF	120,00 + 100% de la redevance de CBF		
Transmission de copie de document	A la demande de l'utilisateur, transmission d'un exemplaire de la vérification de bon fonctionnement	20,00	20,00		24,00

13. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Libellé	Objet	Tarifs en € HT 2024	Tarifs en € HT 2025	Tarifs en € TVA à 10 % incluse	Tarifs en € TVA à 20 % incluse
Contrôle de bon fonctionnement (CBF) *	Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH <u>Paielement en une fois après réalisation du contrôle</u>	120,00	120,00	132,00	
CBF + Cahier de vie	Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif de plus de 20 EH <u>Paielement en une fois après réalisation du contrôle</u> Vérification du cahier de vie transmis annuellement par les usagers	120,00 30,00 par an pour le traitement des cahiers de vie	120,00 30,00 par an pour le traitement des cahiers de vie	132,00 + 33,00	
Pénalités pour travaux de mise en conformité non réalisés lors d'une pollution avérée.	Pénalité annuelle appliquée en cas de dépassement du délai de réalisation des travaux de mise en conformité lors d'une pollution constatée.	400% de majoration la redevance de CBF (120)	400% de majoration la redevance de CBF (120)	400% de majoration la redevance de CBF (120)	

* Contrôles de bon fonctionnement conformes 8 ans

13. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Prestations vidange et entretien des installations

Prestation Tarifs vidange	Unité	Tarifs* (€ H.T.) hors frais de gestion
Fosse septique ou fosse toutes eaux de capacité ≤ 2000 litres	Forfait	153,00
Plus-value intervention en urgence pour un volume ≤ 2000 litres	Unité	100,00
Fosse septique ou fosse toutes eaux de capacité comprise entre 2 000 et 3 000 litres	Forfait	179,00
Plus-value intervention en urgence pour un volume entre 2 000 et 3 000 litres	Unité	100,00
Plus-value au prix 1.2 pour vidange de fosse supérieure à une capacité de 3 000 litres par tranche de 1 000 litres	Unité	26,50
Micro-station ou dispositif agréé selon l'arrêté du 7 septembre 2009 et les avis d'agrément à jour.		
Pour un volume ≤ 2000 litres	Forfait	190,00

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

13. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Prestations vidange et entretien des installations

Prestation Tarifs vidange	Unité	Tarifs* (€ H.T.) hors frais de gestion
Pour un volume $\leq 3\,000$ litres	Forfait	220,00
Plus-value au prix 1.4.2 pour vidange d'installation d'une capacité $> 3\,000$ litres par tranche de 1000 litres	Unité	31,50
Vidange selon les conditions du 1 d'un bac dégraisseur	Forfait	47,50
Entretien selon les conditions du 1 d'un préfiltre indépendant de la fosse	Forfait	47,50
Dégagement de regards de visite non accessibles	Unité	70,00
Mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30 mètres, par tranche de 10 mètres	Unité	15,00
Forfait pour déplacement avec absence du propriétaire malgré son information telle que définie au cahier des charges, ou localisation des installations à entretenir non localisées ou non accessibles.	Forfait	100,00

13. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Prestations vidange et entretien des installations

Prestation Tarifs vidange	Unité	Tarifs* (€ H.T.) hors frais de gestion
Frais de gestion supportés par la collectivité	Unité	30,00
Contrat vidange : pour une fosse septique ou fosse toutes eaux de capacité en volume < 2000 litres		
Forfait pour une vidange avec contrat : 4 ans	Forfait	201 soit 50,25/an
Forfait pour une vidange avec contrat : 6 ans	Forfait	210 soit 35,00/an
Forfait pour une vidange avec contrat : 8 ans	Forfait	220 soit 27,50/an
Contrat vidange : pour une fosse septique ou fosse toutes eaux de capacité comprise entre 2000 et 3000 litres		
Forfait pour une vidange avec contrat : 4 ans	Forfait	210 soit 52,50/an
Forfait pour une vidange avec contrat : 6 ans	Forfait	219 soit 36,50/an
Forfait pour une vidange avec contrat : 8 ans	Forfait	228 soit 28,50/an
Déplacement pour prise du niveau des boues sans souscription d'un contrat vidange	Forfait	30,00

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

13. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les tarifs de l'assainissement non collectif applicables au 1^{er} janvier 2025

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

14-15. Taux de la Redevance Performance systèmes d'assainissement collectif applicable au 1^{er} janvier 2025 sur le territoire de Mellois en Poitou dépendant des agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne

Contexte : Mise en conformité législative



Redevance de modernisation des réseaux en assainissement collectif remplacée à compter du 1er janvier 2025 par la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- ☐ Redevance facturée par les agences de l'eau aux collectivités compétentes pour le traitement d'eaux usées qui en sont redevables
- ☐ Tarif de base fixé par les agences de l'eau
- ☐ Tarif applicable :
 - modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées
 - égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance)
- ☐ Assiette de cette redevance constituée par les volumes facturés durant l'année

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

14. Taux de la Redevance Performance systèmes d'assainissement collectif applicable au 1^{er} janvier 2025 sur le territoire de Mellois en Poitou dépendant de l'agence de l'eau Adour Garonne

L'agence de l'eau Adour Garonne a fixé :

- à 0,35 €HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.
- à 0,3 le coefficient de modulation

$$0,35 \text{ €/m}^3 \text{ (coefficient de modulation } 0,3 \text{ (2025))} = 0,105 \text{ €/m}^3$$

Redevance de modernisation des réseaux 2024	Redevance de performance 2025
0,25 €/m ³	0,105 €/m ³

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

14. Taux de la Redevance Performance systèmes d'assainissement collectif applicable au 1^{er} janvier 2025 sur le territoire de Mellois en Poitou dépendant de l'agence de l'eau Adour Garonne

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'application du taux de 0,105 €/m³ d'eau consommée à compter du 1er janvier 2025.

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

15. Taux de la Redevance Performance systèmes d'assainissement collectif applicable au 1^{er} janvier 2025 sur le territoire de Mellois en Poitou dépendant de l'agence de l'eau Loire Bretagne

L'agence de l'eau Loire Bretagne a fixé :

- à 0,28 €HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.
- à 0,3 le coefficient de modulation

$$0,28 \text{ €/m}^3 \text{ (coefficient de modulation } 0,3 \text{ (2025))} = 0,084 \text{ €/m}^3$$

Redevance de modernisation des réseaux 2024	Redevance de performance 2025
0,16 €/m ³	0,084 €/m ³

Cycle de l'eau - Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

15. Taux de la Redevance Performance systèmes d'assainissement collectif applicable au 1^{er} janvier 2025 sur le territoire de Mellois en Poitou dépendant de l'agence de l'eau Loire Bretagne

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'application du taux de 0,084 €/m³ d'eau consommée à compter du 1er janvier 2025.

16. Etude du schéma directeur en assainissement collectif de Brioux-sur-Boutonne – Inscription en section d'investissement

- Problématique d'eaux claires parasites dans les réseaux de la commune de Brioux-sur-Boutonne
- Nécessité de déterminer un plan prévisionnel de travaux sur 10 ans (validité du schéma directeur par les agences de l'eau) notamment de renouvellement de canalisations
- Schéma directeur permettant d'obtenir des subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne dans le but de financer les travaux

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

16. Etude du schéma directeur en assainissement collectif de Brioux-sur-Boutonne – Inscription en section d'investissement

Plan de financement prévisionnel de la réalisation du schéma directeur sur la commune de Brioux-sur-Boutonne :

Dépenses	Prix Total HT	Recettes	Prix Total HT
Réalisation du schéma directeur	60 000,00	Autofinancement	60 000,00
Total	60 000,00	Total	60 000,00

16. Etude du schéma directeur en assainissement collectif de Brioux-sur-Boutonne – Inscription en section d'investissement

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le lancement de l'étude du schéma directeur ainsi que le plan prévisionnel de travaux afférents,
- **VALIDER** la nature de l'étude en 2031 en section d'investissement.

Conseil communautaire

FINANCES

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

17. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Pour tenir compte du décalage des travaux des autorisations de programmes, il y a lieu de réajuster le phasage en dépenses et en recettes :

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2023	2024	2025
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	DM NOVEMBRE	2020	DEPENSES	2 943 520,04 €	226 429,75 €	1 604 010,55 €	412 231,74 €	700 848,00 €
		2020	RECETTES	1 844 688,35 €	573 287,61 €	37 500,00 €	594 726,74 €	639 174,00 €
	BP 2025	2020	DEPENSES	2 943 520,04 €	226 429,75 €	1 604 010,55 €	412 231,74 €	700 848,00 €
		2020	RECETTES	1 844 688,35 €	573 287,61 €	37 500,00 €	594 726,74 €	639 174,00 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

17. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2023	2024	2025
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	DM NOVEMBRE	2020	DEPENSES	1 565 675,71 €	1 417 282,71 €	2 565,31 €	97 427,69 €	48 400,00 €
		2020	RECETTES	837 410,91 €	231 150,00 €	542 959,91 €	- €	63 301,00 €
	BP 2025	2020	DEPENSES	1 565 675,71 €	1 417 282,71 €	2 565,31 €	97 427,69 €	48 400,00 €
		2020	RECETTES	837 410,91 €	231 150,00 €	542 959,91 €	- €	63 301,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					2022	2023	2024	2025
706 - MISE EN PLACE TELEGESTION	DM SEPTEMBRE	2022	DEPENSES	1 242 924,00 €	18 502,43 €	515 518,22 €	495 840,00 €	213 063,35 €
	BP 2025	2022	DEPENSES	1 235 899,59 €	18 502,43 €	515 518,22 €	486 090,00 €	215 788,94 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

17. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2023	2024	2025
AP 2023-04 Création zonage assainissement	DM NOVEMBRE	2023	DEPENSES	138 662,88 €	1 662,88 €	60 258,00 €	76 742,00 €
		2023	RECETTES	15 597,00 €	- €	7 798,50 €	7 798,50 €
	BP 2025	2023	DEPENSES	138 662,88 €	1 662,88 €	60 258,00 €	76 742,00 €
		2023	RECETTES	15 597,00 €	- €	7 798,50 €	7 798,50 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

17. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes des autorisations de programme tels que présentés.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

18. Budgets primitifs 2025 – Budget annexe assainissement collectif

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2025
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INVESTISSEMENT	Dépenses	3 940 828.94 €
		Recettes	3 940 828.94 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	4 353 782.45 €
		Recettes	4 353 782.45 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

18. Budgets primitifs 2025 – Budget annexe assainissement collectif

*Considérant l'avis favorable de la commission finances,
Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du 12/11/2024,*

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe assainissement collectif 2025 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. Fiabilisation de la comptabilité d'inventaire sur le budget annexe assainissement collectif

Dans le cadre de la fiabilisation de la comptabilité d'inventaire, il a été constaté que l'amortissement n'avait pas été pratiqué sur la fiche inventaire n°298 concernant des travaux de réseaux d'assainissement à Melle.

A la demande de la trésorerie, il y a donc lieu de régulariser l'amortissement, à compter de 2025, sur cette fiche.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. Fiabilisation de la comptabilité d'inventaire sur le budget annexe assainissement collectif

Considérant l'avis favorable de la commission finances,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la régularisation des amortissements, à compter de 2025, sur la fiche inventaire.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

20. Budgets primitifs 2025 – Budget annexe assainissement non collectif

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2025
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	INVESTISSEMENT	Dépenses	35 000,00 €
		Recettes	35 000,00 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	536 996,00 €
		Recettes	536 996,00 €

20. Budgets primitifs 2025 – Budget annexe assainissement non collectif

*Considérant l'avis favorable de la commission finances,
Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du 12/11/2024,*

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe assainissement non collectif 2025 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

21. Budgets primitifs 2025 – Budget annexe photovoltaïque

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2025
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	INVESTISSEMENT	Dépenses	3 280,00 €
		Recettes	3 280,00 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	5 820,00 €
		Recettes	5 820,00 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

21. Budgets primitifs 2025 – Budget annexe photovoltaïque

*Considérant l'avis favorable de la commission finances,
Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du 13/11/2024,*

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe photovoltaïque 2025 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

22. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modificative n°3

Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin d'inscrire des crédits de remise gracieuse faisant suite à des fuites de réseaux :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 / 61523 – Travaux réseaux	- 1 800,00 €		
67 / 6743 – remises gracieuses	1 800,00 €		
Total	- €Total		

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

22. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modificative n°3

Considérant l'avis favorable de la commission finances,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget annexe réseau de chaleur.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

23. Ouverture des crédits 2025 en investissement

BUDGET PRINCIPAL	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	398 911.00 € * $\frac{1}{4}$ = 99 727.75 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	861 024.00 € * $\frac{1}{4}$ = 215 256.00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 265.00 € * $\frac{1}{4}$ = 1 316.25€
TOTAL INVESTISSEMENT	1 265 200.00 * $\frac{1}{4}$ = 316 300.00 €

BUDGET ANNEXE PATRIMOINE ECONOMIQUE	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000.00 € * $\frac{1}{4}$ = 10 000 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160 560.83 € * $\frac{1}{4}$ = 40 140.21 €
TOTAL INVESTISSEMENT	200 560.83 € * $\frac{1}{4}$ = 50 140.21 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

23. Ouverture des crédits 2025 en investissement

BUDGET ANNEXE TEOM	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	81 216.51 € * $\frac{1}{4}$ = 20 304.13 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	923 684.00 € * $\frac{1}{4}$ = 230 921.00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	331 580.00 € * $\frac{1}{4}$ = 82 895.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 336 480.51 € * $\frac{1}{4}$ = 334 120.13 €

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 000.00 € * $\frac{1}{4}$ = 9 000.00€
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 500.00 * $\frac{1}{4}$ = 5 875.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	59 500.00 € * $\frac{1}{4}$ = 14 875.00 €

23. Ouverture des crédits 2025 en investissement

Considérant l'avis favorable de la commission finances,

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

24. Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2024 – Fixation des montants

COMMUNES	AC FONCT DEF 2024	AC INV DEF 2024
AIGONDIGNE	457 085 €	- €
ALLOINAY	279 097 €	- €
ASNIERES EN POITOU	2 059 €	- €
AUBIGNE	11 627 €	- €
BEAUSSAIS - VITRE	74 643 €	- €
BRIEUIL SUR CHIZE	15 965 €	- €
BRIOUX SUR BOUTONNE	60 620 €	- €
CAUNAY	9 792 €	- €
CELLES SUR BELLE	484 521 €	- €
CHEF BOUTONNE	469 393 €	40 276 €
CHENAY	42 678 €	- €
CHERIGNE	- 2 272 €	- €
CHEY	39 970 €	- €

COMMUNES	AC FONCT DEF 2024	AC INV DEF 2024
CHIZE	123 348 €	- €
CLUSSAIS LA POMMERAIE	59 086 €	- €
COUTURE D'ARGENSON	37 557 €	- €
ENSIGNE	- 3 704 €	- €
EXOUDUN	32 119 €	- €
FONTENILLE ST MARTIN	65 717 €	- €
FONTIVILLE	70 978 €	- €
FRESSINES	151 110 €	- €
JUILLE	- 8 305 €	- €
LA CHAPELLE POUILLOUX	15 503 €	- €
LA MOTHE SAINT-HERAY	243 305 €	- €
LE VERT	12 044 €	- €
LES FOSSES	33 108 €	- €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

24. Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2024 – Fixation des montants

COMMUNES	AC FONCT DEF 2024	AC INV DEF 2024
LEZAY	290 019 €	- €
LIMALONGES	56 774 €	- €
LORIGNE	29 030 €	- €
LOUBIGNE	9 228 €	- €
LOUBILLE	42 946 €	- €
LUCHE SUR BRIOUX	12 091 €	- €
LUSSERAY	2 436 €	- €
MAIRE LEVESCAULT	38 344 €	- €
MAISONNAY	60 793 €	- €
MARCILLE	61 024 €	- €
MELLE	1 594 102 €	- €
MELLERAN	61 505 €	- €
MESSE	16 389 €	- €

COMMUNES	AC FONCT DEF 2024	AC INV DEF 2024
MONTALEMBERT	22 638 €	- €
PAIZAY-LE-CHAPT	- 22 572 €	- €
PERIGNE	75 545 €	- €
PERS	4 437 €	- €
PLIBOU	11 291 €	- €
PRAILLES - LA COUARDE	87 255 €	- €
ROM	75 124 €	- €
SAINT COUTANT	19 048 €	- €
SAINTE SOLINE	34 345 €	- €
SAINT ROMANS LES MELLE	67 115 €	- €
SAINT VINCENT LA CHATRE	53 394 €	- €
SAUZE-VAUSSAIS	313 963 €	- €
SECONDIGNE SUR BELLE	111 356 €	- €

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

24. Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2024 – Fixation des montants

COMMUNES	AC FONCT DEF 2024	AC INV DEF 2024
SELIGNE	9 328 €	- €
SEPVRET	44 814 €	- €
VALDELAUME	71 162 €	- €
VANCAIS	14 400 €	- €
VANZAY	15 958 €	- €
VERNOUX SUR BOUTONNE	14 690 €	- €
VILLEFOLLET	- 14 625 €	- €
VILLEMAIN	10 189 €	- €
VILLIERS EN BOIS	25 861 €	- €
VILLIERS SUR CHIZE	11 926 €	- €
TOTAL	203 705 €	- €

24. Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2024 – Fixation des montants

Le conseil communautaire est invité à :

- **ARRÊTER** les montants révisés des attributions de compensation définitifs pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2024, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ;
- **AUTORISER** le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conseil communautaire

SERVICES TECHNIQUES

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

CONTEXTE DU REDEPLOIEMENT DES SERVICES SUR LA COMMUNE DE MELLE :

- Adaptation de l'accueil des agents en prenant en compte la surface disponible sur le site des Arcades
- Mutualisation à venir des services
- Recherche d'un site centralisé pour les archives

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

CONTEXTE GLOBAL :

- Requestionnement de l'usage de 2 bâtiments communautaires (Croix Paillère et logements Jules Ferry)
- Espace libéré du 1^{er} étage du bâtiment des Remparts suite au départ des notaires
- Volonté de la commune de Melle de redéployer des activités de service et de santé, diversifier l'offre de logements et relocaliser l'accueil des associations caritatives

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

PROPOSITION :

- Céder le bâtiment des logements rue Jules Ferry à la commune de Melle ;
- Céder le bâtiment Croix Paillère à la commune de Melle ;
- Acquérir le bâtiment des Remparts auprès de la commune de Melle

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

Bâtiment des logements rue Jules Ferry (non utilisés à ce jour)



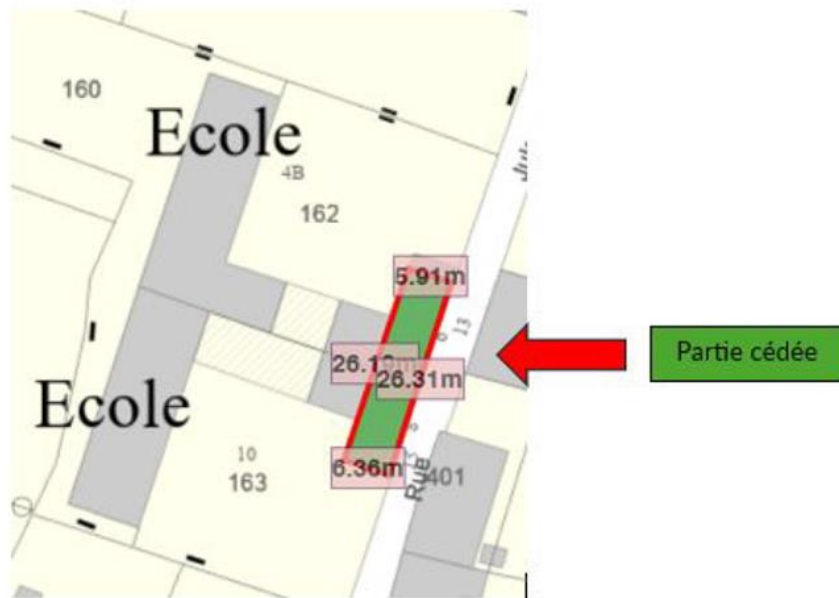
Services techniques

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

Bâtiment 6/8 rue Jules Ferry

- Estimation des domaines 173 000 € +/- 10%
- Cession uniquement du bâtiment
- 100 000 € afin de prendre en compte les frais de mise en accessibilité et l'absence d'extérieur



Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

Bâtiment La Croix Paillère

- Actuellement mis gratuitement à disposition de la commune de Melle pour expérimenter l'accueil d'activités artistiques, culturelles et artisanales
- Estimation des domaines 135 000 € +/- 10%
- Prix net vendeur : 135 000 €

A ce montant se rajoute celui des travaux déjà réalisés par la communauté de communes : toiture et passage du fioul au gaz pour le chauffage : 36 500 €

- Total de la vente : **171 500 €**

Conseil communautaire - 19 décembre 2024



Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

Acquisition du bâtiment des Remparts



Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

Immeuble « Les remparts » situé 4 rue des remparts à Melle

- Estimation des domaines 1 645 000€ +/- 10%
- L'ensemble des baux actuels (médecins, dentistes, permanences, etc,) seraient repris à l'identique par la communauté de communes
- Prix net vendeur : 950 000 € hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

Plan de financement de l'opération à inscrire au BP 2025

Dépenses		Recettes	
Achat les Remparts	950 000 €	Vente croix paillère	171 500 €
Frais de notaire	11 000 €	Vente ex logements Jules Ferry	100 000 €
TOTAL	961 000 €		271 500 €

Reste à financer CCMP : 689 500 €

Impact annuel fonctionnement + emprunt	
Loyers les remparts	54 150 €/an
Économie loyer médecine scolaire	5 370 €/an
Emprunt sur 20 ans	46 300 €/an

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

Le conseil communautaire est invité à :

Concernant le bâtiment sis au 6-8 rue Jules Ferry à Melle :

- **APPROUVER** la cession du bâtiment logement sis au 6-8 rue Jules Ferry 79500 Melle (selon le schéma de bornage mentionné ci-dessus qui divisera les parcelles cadastrées AN162 et AN 163 pour environ 169 m²) à la commune de Melle au prix de 100 000 € net vendeur (cent mille euros) ;
- **AUTORISER** Monsieur le président à signer l'acte de vente à intervenir du bâtiment logement sis au 6-8 rue Jules Ferry qui sera dressé par le notaire désigné par la transaction ;
- **PRÉCISER** que les frais de notaire du bâtiment logement sis au 6-8 rue Jules Ferry seront à la charge de l'acquéreur, la commune.

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

Le conseil communautaire est invité à :

Concernant le bâtiment sis au 4-6 rue Croix Paillère à Melle :

- **APPROUVER** la cession de ce bâtiment sis au 4-6 rue Croix Paillère 79500 Melle, cadastré AI34 et AI35 à la commune de Melle au prix de 171 500 € net vendeur (cent soixante et onze mille cinq cents euros) ;
- **AUTORISER** Monsieur le président à signer l'acte de vente à intervenir du bâtiment sis au 4-6 rue Croix Paillère qui sera dressé par le notaire désigné par la transaction ;
- **PRÉCISER** que les frais de notaire du bâtiment sis au 4-6 rue Croix Paillère seront à la charge de l'acquéreur, la commune.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

25. Redéploiement des services et activités communautaires - Approbation des opérations immobilières

Le conseil communautaire est invité à :

Concernant l'acquisition du bâtiment des remparts :

- **AUTORISER l'acquisition du bâtiment « Les remparts » sis au 4 rue des remparts à Melle sur la parcelle cadastrée AI0789 d'une superficie de 608 m², propriété de la commune de Melle, au prix de 950 000 € net vendeur hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur. Le cabinet LMBS de Melle sera le notaire désigné par la transaction ;**
- **AUTORISER le président à signer l'acte de vente à intervenir du bâtiment logement sis au 4 rue des remparts à Melle qui sera dressé par le notaire désigné par la transaction.**

Conseil communautaire

AMENAGEMENT

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

❑ Rappel du contexte réglementaire

La communauté de communes Mellois en Poitou est compétente en matière de PLU depuis le 1er janvier 2017.

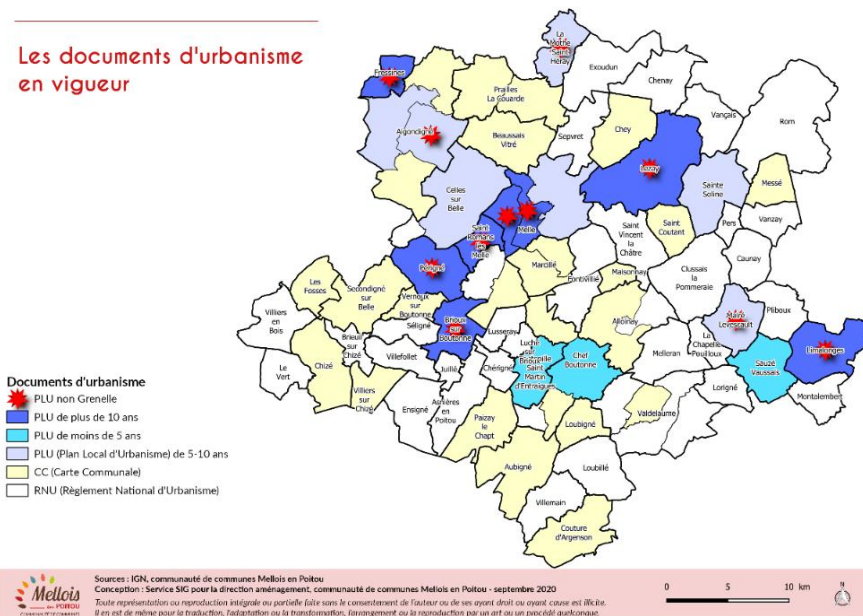
Article L.5211-62 du code Général des Collectivités Territoriales créé par la loi ALUR du 24 mars 2014 exprime que :

« Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. »

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

❑ Gestion des documents d'urbanisme de portée communale



Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

❑ Gestion des documents d'urbanisme de portée communale : les évolutions conduites en 2024

Commune	Document	Procédure	Avancement
(Aigondigné)	PLU-de-Thorigné	Modification-simplifiée-n°2 Correction-d'une-erreur-matérielle-sur-le-report-sur-le-plan-de-zonage-de-l'emplacement-réservé-n°5	En-cours La-mise-à-disposition-du-public-est-programmée-pour-janvier-2025
Brioux-sur-Boutonne	PLU	Modification-(de-droit-commun)-n°1 Correction-d'une-erreur-d'appréciation-de-zonage-autour-d'installations-agricoles	Approuvée-en-conseil-communautaire-le-26-septembre-2024
		Révision-allégée-n°1 Réduire-une-protection-(Natura-2000)-par-l'extension-d'une-zone-A-sur-une-zone-N	Approuvée-en-conseil-communautaire-le-26-septembre-2024
		Révision-allégée-n°2 Création-d'un-secteur-de-taille-et-de-capacité-d'accueil-limitée-(STECAL)-sur-un-ancien-siège-d'exploitation	Approuvée-en-conseil-communautaire-le-26-septembre-2024

Commune	Document	Procédure	Avancement
Celles-sur-Belle	PLU	Modification-simplifiée-n°3 → Corriger-des-erreurs-de-zonage → Sur-le-lotissement-des-Poètes, en-remettant-une-partie-de-la-zone-US-en-1AU → Concernant-deux-habitations-isolées, l'une en zone A, l'autre en zone N, qui n'ont pas été reportées en sous-secteur Nh ou Ah, alors qu'elles étaient déjà existantes-avant-l'approbation-du-PLU-en-2013 → Réduire-une-zone-N, afin-d'intégrer-en-zone-UB-une-construction-légalement-autorisée-par-le-précédent-PLU-de-2003 → Supprimer-l'emplacement-réservé-n°5, dont-la-réalisation-est-abandonnée-sur-ce-périmètre	En-cours La-mise-à-disposition-du-public-est-programmée-du-22-novembre-au-24-décembre-2024

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

❑ Gestion des documents d'urbanisme de portée communale : les évolutions conduites en 2024

Commune	Document	Procédure	Avancement
Melle	PLU de Melle	<u>Modification simplifiée n°4</u> --Modifier une orientation d'aménagement et de programmation afin d'intégrer un projet global d'habitat --Corriger une erreur d'écriture du règlement (zone N) --Corriger une erreur de numérisation du zonage	En-cours La mise à disposition du public est programmée du 22 novembre au 24 décembre 2024
Melle	PLU de Saint-Martin-lès-Melle	<u>Modification n°2</u> --Transformer une zone Uh1 (urbaine) en zone A (agricole) --Adapter le règlement pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur un ISDI	En-cours L'enquête publique est programmée du 27 janvier au 10 février 2025
		<u>Révision allégée n°1</u> Etude dite loi Barnier pour diminuer la zone non-aedificandi	En-cours L'enquête publique est programmée du 27 janvier au 10 février 2025

Commune	Document	Procédure	Avancement
Sauzé-Vaussais	PLU	<u>Modification (de droit commun) n°1</u> --Réduire une zone UB au profit d'une zone N --Etendre une zone Ah --Réduire une zone A au profit d'une zone Ah --Correction d'erreurs matérielles --Réduire une zone UB (habitat) au profit d'une zone UX (activités économiques existantes) --Suppression d'emplacements réservés	Approuvée en conseil communautaire le 11 avril 2024

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

☐ Gestion des documents d'urbanisme de portée communale

Au vu de l'avancement de l'élaboration du PLUi-H, il n'a pas pu être donné suite à certaines demandes d'évolution

Commune	Document	Procédure
Fontenille Saint Martin d'Entraigues	PLU	<u>Révision allégée</u> Réduire une zone N au profit d'une zone A en zone Natura 2000 pour l'extension d'une exploitation agricole
Sainte Soline	PLU	<u>Révision allégée</u> Etendre une zone <u>Uer</u> (implantation d'énergies renouvelables) impliquant la réduction de la zone <u>Ap</u> (protégée au titre d'une zone Natura 2000)

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

PLUi-H
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & HABITAT
— Mellois en Poitou —



❑ PLUi-H : la poursuite de l'élaboration

- Le débat sur le PADD du 30 mai 2024

Forte implication des communes pour définir les orientations politiques en matière d'aménagement pour le territoire.

5 axes de projet indissociables

LA CONSOMMATION
FONCIÈRE
UN TERRITOIRE QUI
S'APPROPRIE LE ZÉRO
ARTIFICIALISATION
NETTE DE LA LOI CLIMAT
ET RÉSILIENCE



UN TERRITOIRE RURAL
MULTIPOLAIRE QUI
RENOUE AVEC UNE
CROISSANCE MESURÉE
DE SA POPULATION EN
ADAPTANT ET EN
DIVERSIFIANT SON
OFFRE DE LOGEMENTS
ET D'HÉBERGEMENT



UN TERRITOIRE RICHE DE
SES PATRIMOINES ET DE
SES PAYSAGES, QUI LES
VALORISE ET LES
MÉNAGE POUR OFFRIR
UN CADRE DE VIE
FAVORABLE À LA SANTÉ



UN TERRITOIRE
AMÉNAGÉ POUR
ACCUEILLIR UNE
ÉCONOMIE PLURIELLE
DANS UNE LOGIQUE DE
COMPLÉMENTARITÉ ET
D'ÉQUILIBRE AVEC LE
TISSU ÉCONOMIQUE
EXISTANT



UN TERRITOIRE ENGAGÉ
DANS UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE FONDÉE
SUR LA SOBRIÉTÉ,
L'AMÉLIORATION DE LA
QUALITÉ DE SES
RESSOURCES ET LA
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE



Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

PLUi-H
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & HABITAT
— Mellois en Poitou —



❑ PLUi-H : la poursuite de l'élaboration

- Le POA (Programme d'Orientation et d'Actions) : le volet H du PLUi-H

Deux ateliers en 2024 pour travailler avec les partenaires (associations, institutionnels, bailleurs sociaux) les élus et les techniciens sur :

- Produire des logements pour renforcer l'attractivité résidentielle du territoire
- Diversifier l'offre en logement/hébergement pour répondre aux besoins et permettre les parcours résidentiels

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

PLUi-H
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & HABITAT
— Mellois en Poitou —



❑ PLUi-H : la poursuite de l'élaboration

- Le règlement graphique (le zonage)

Plusieurs temps dédiés à ce travail long et méticuleux :

- 09/04/2024 : réunion de lancement de la phase règlementaire
- Mai à août 2024 : travail sur la version 1 du zonage avec des permanences
- 04/11/2024 : réunion pour présenter l'avancement des travaux et faire un retour sur la méthodologie
- Novembre et décembre 2024 : cycle de réunion par bassin de vie afin de passer en revues les demandes des communes en termes de sites de projet et de zones « AU » (à urbaniser)

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

❑ PLUi-H : la montée en puissance de la concertation

Connaître

Comprendre

Participer

Accepter

- **Elaboration du programme de concertation 2024**
- **Actions de communication :** Site internet, publication sur page Facebook, magazine intercommunal, articles dans les bulletins communaux, émission radio ...
Conception d'une plaquette d'information et d'une vidéo pédagogique (en cours)
- **Actions de concertation :** Présence sur les marchés et évènements locaux (salon de l'Habitat à Lezay, forum des associations, Semaine en Famille...) + ateliers de concertations avec les partenaires locaux (volet « Habitat », « Patrimoine », « Environnement
- **Exploitation des contributions :** Exploitation des registres papiers et des registres numériques mis à la disposition du public, réponses aux courriers.
Création d'une carte participative pour les habitants.



Pour associer les habitants, une carte participative en ligne



Emission sur le PLUi-H - Radio D4B



Tournée des grands marchés du territoire



Atelier de concertation avec des associations - Environnement



Information et sensibilisation sur le réseau social de la CCMP



Campagne de communication dans les bulletins communaux



Atelier de concertation avec des associations - Patrimoine

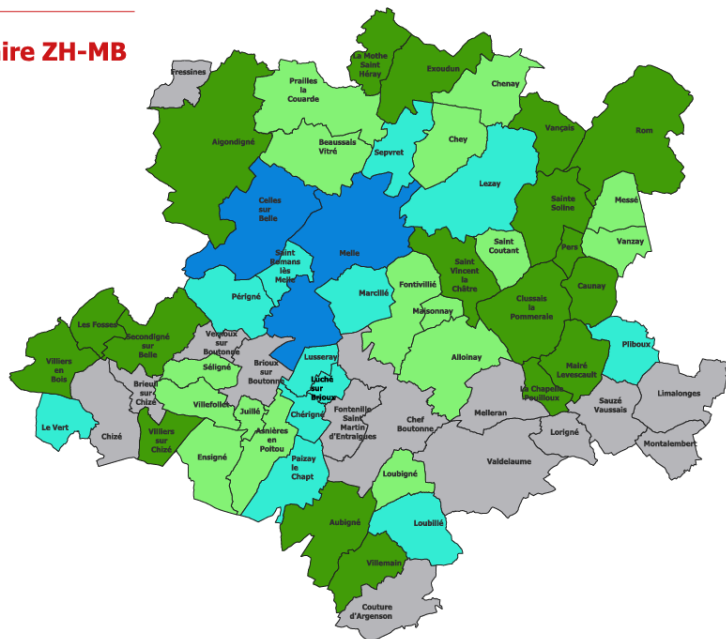
Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

❑ Avancement de l'inventaire des zones humides et du maillage bocager

Avancement inventaire ZH-MB



Légende

Communes du Mellois

- Données en cours de traitement
- Phase MAD-GAL3
- Levée de doutes
- Conseil municipal
- Livré

Les dernières prospections de terrains se terminent en décembre 2024

50 % des données ont été versées à l'étude du PLUi-H

50 % des données restent à finaliser, après restitution aux groupes communaux d'acteurs locaux et éventuelles retours terrain pour levées de doutes

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

❑ Les autres actions de l'année 2024

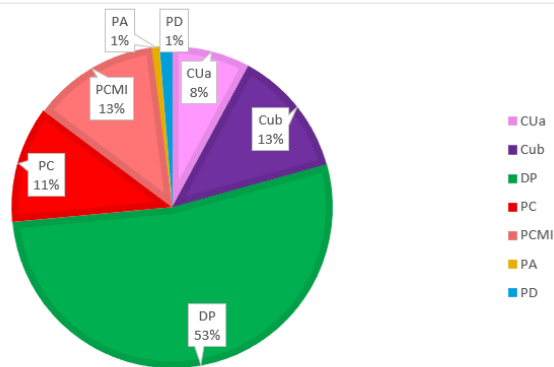
- Suivi et participation aux autres projets structurants de la CCMP pour une mise en cohérence des productions avec le PLUi-H
 - *Élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)*
 - *Mise en œuvre de la Stratégie d'attractivité économique et touristique et élaboration du Schéma des Zones d'Activités Economiques (ZAE)*
 - *Révision des zonages d'assainissement*
 - *Elaboration des Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour des monuments historiques protégés (pilotage DRAC)*
 - *Contribution aux chantiers du Projet de Territoire*

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

❑ L'Application du Droit des Sols

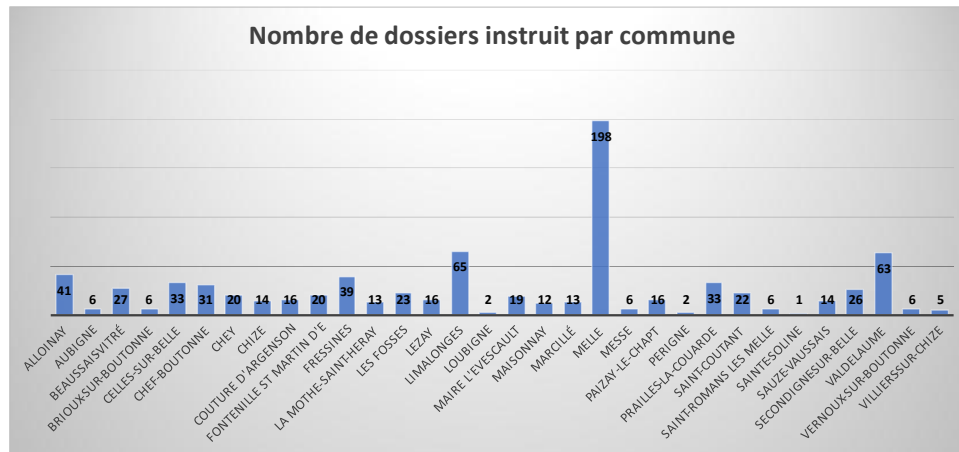
Répartition-des-demandes-d'autorisation-d'urbanisme-par-type-d'acte



- Toujours une augmentation des travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur toiture existante : **12 % de plus qu'en 2023**

Accroissement de la saisine par voie électronique (SVE) pour le dépôt et l'instruction des autorisations d'urbanisme : **31 % des dossiers instruits** ont été déposés par SVE (10% en 2022, année de la mise en place)

Nombre de dossiers instruit par commune

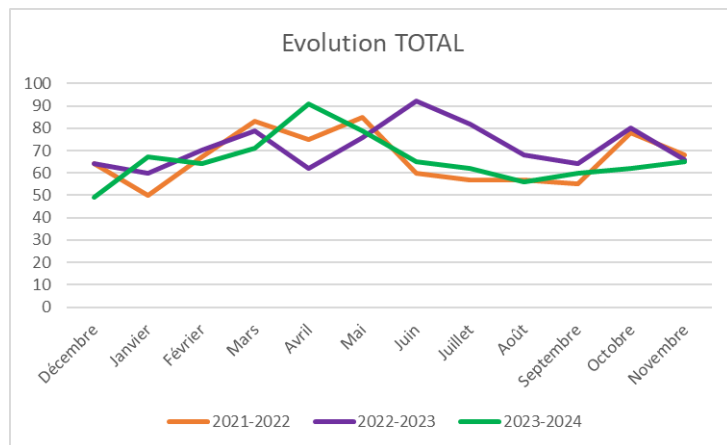


Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

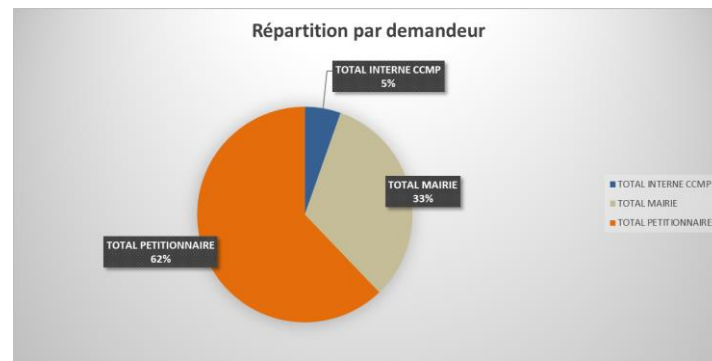
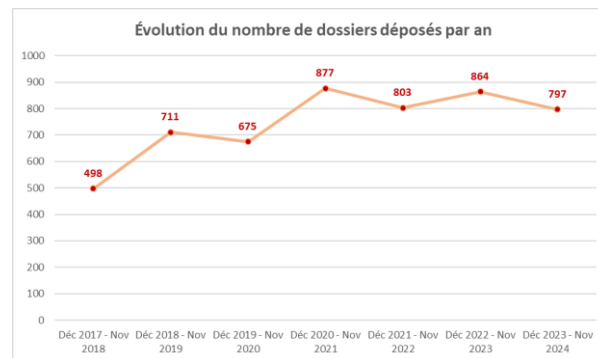
26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

❑ L'Application du Droit des Sols

- **797 actes instruits en 2024**, contre 864 en 2023
- **450 heures de conseil** ont été dispensées (particuliers, professionnels, communes et interne à la CCMP)
- L'instruction 2024 génère une recette de **127 005€**



Evolution du nombre total d'actes déposés au service par an



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

26. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2024

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme 2024.

Conseil communautaire

HABITAT

Habitat

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

27. Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

En 2022, création de **l'espace conseil France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine**, service public de la rénovation énergétique sous la marque nationale France Rénov', mutualisé entre 4 communautés de communes :

- Mellois en Poitou
- Haut Val de Sèvre
- Parthenay Gâtine
- Val de Gâtine

porté par la communauté de communes Haut Val de Sèvre



Habitat

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

27. Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

l'Espace conseil France Rénov', un guichet unique

animé par le Centre régional des énergies renouvelables (CRER) basé à La Crèche

délocalisé dans 15 communes dont Melle, Lezay, Chef-Boutonne, Brioux-sur-Boutonne et Sauzé-Vaussais

Mission : un accompagnement gratuit des particuliers à la rénovation énergétique afin de :

- Délivrer des informations, des conseils
- Sensibiliser les particuliers, les professionnels
- Promouvoir la rénovation énergétique



Habitat

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

27. Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

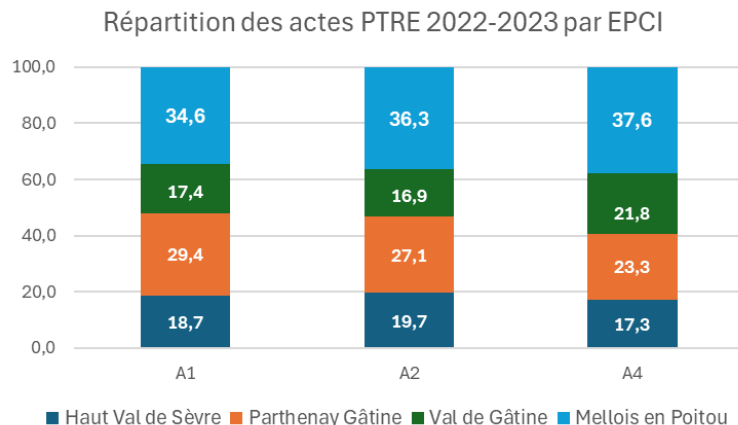
Bilan de l'Espace conseil France Rénov' pour 2022 et 2023

- ❑ 4268 informations de 1^{er} niveau dispensées (actes A1) : informations ponctuelles techniques, financières, juridiques et sociales
- ❑ 1565 conseils personnalisés aux ménages réalisés (actes A2) : prédéfinition des travaux de rénovation, informations sur les aides mobilisables...
- ❑ 205 accompagnements des ménages (actes A4) pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale : aide au choix du scénario de l'audit, accompagnement au plan de financement, mise à disposition des listes de professionnels RGE, assistance à l'analyse des devis, visite sur site en amont de la phase chantier

Habitat

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

27. Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'



Actes A1 : informations de 1^{er} niveau dispensées

Actes A2 : conseils personnalisés

Actes A4 : accompagnements des ménages

Mellois en Poitou représente 35 % à 38 % des actes réalisés

Habitat

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

27. Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

En 2025, le service public de la rénovation *énergétique* devient le service public de la rénovation *de l'habitat* :

- Un nouveau cadre : **le pacte territorial France Rénov**
- Des domaines d'action élargis :
 - **rénovation énergétique**
 - **adaptation du logement à la perte d'autonomie**
 - **résorption de l'habitat indigne ou dégradé**
- Un guichet unique **Espace conseil France Rénov**
- Une nouvelle forme : une convention de programme d'intérêt général (PIG) Pacte territorial France Rénov' entre le porteur et l'Agence nationale de l'habitat

Habitat

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

27. Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

Un pacte territorial en 3 volets

Volet obligatoire « Dynamique territoriale auprès des ménages »

- *Faire connaître* Promotion de l'offre de services
Événements locaux, opérations de communication (balades thermographiques, etc.)
- *Mobiliser* Les ménages et particulier le public prioritaire (précarité énergétique, etc.)
Les professionnels (du bâtiment, les banques, les artisans ...)

Volet obligatoire « Information, conseil et orientation des ménages »

- *Informar* En permanence, par téléphone ou par mail
- *Conseiller* Information approfondie, adaptée au besoin du ménage, conseils personnalisés
- *Appui au parcours* Rassurer, aider les ménages à conforter leur projet, les orienter vers les bons interlocuteurs
Visite à domicile possible

Volet facultatif opérationnel « accompagnement des ménages » qui dépendra des conclusions de l'étude en cours sur l'habitat privé

Habitat

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

27. Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

Les objectifs quantitatifs prévisionnels

	2025	2026	2027*	Total
Nombre de ménages effectuant une demande d'information	2100	2100	2300	6500
Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé	800	800	850	2450
Dont copropriétés	5	5	5	15
Nombre de ménages bénéficiant d'une mission d'appui au parcours	180	180	220	580
Dont copropriétés	1	1	1	3

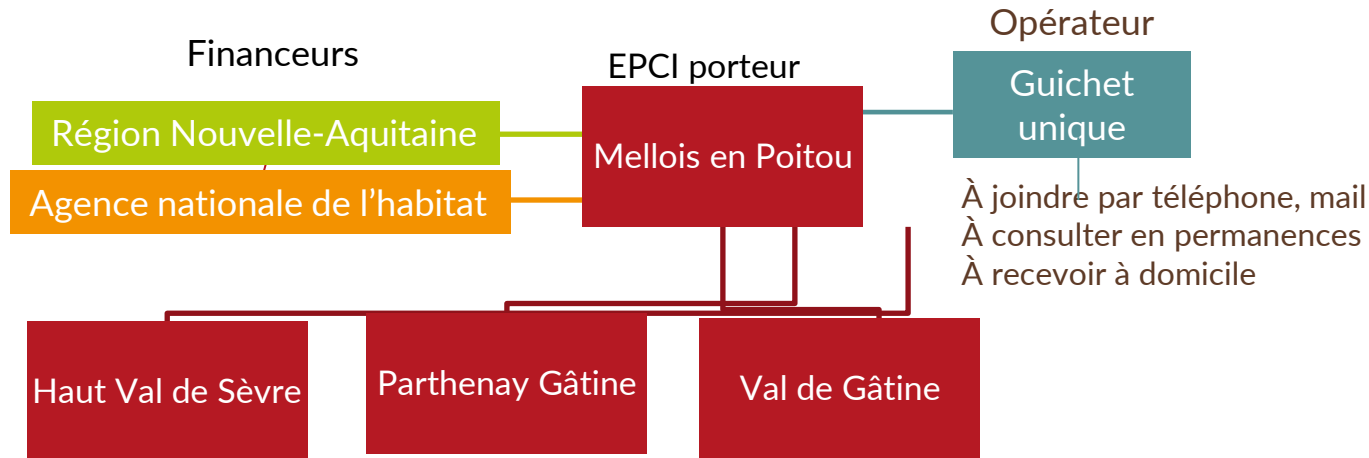
* En 2026, le programme du Département pour la lutte contre l'habitat indigne et pour l'adaptation du logement au handicap et au vieillissement prend fin, report possible sur le Pacte territorial Mellois Sèvre Gâtine

Habitat

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

27. Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

Architecture du pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine



Habitat - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

27. Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

Maquette financière du pacte territorial France Rénov Mellois Sèvre Gâtine

Dépenses		Recettes	
Coordination 0,4 ETP	10 000	Région Nouvelle Aquitaine	10 000
Conseiller rénovation 3,6 ETP <i>dont 3 ETP énergie</i>	235 000	Région Nouvelle Aquitaine 30% par ETP plafonné à 18 000 €	54 000
		Agence nationale de l'habitat 50%	122 500
		Autofinancement 4 EPCI	58 500
total	245 000	total	245 000

Participation de chaque EPCI calculée en fonction de sa population (Insee 2021)	
Mellois en Poitou	20 126
Haut Val de Sèvre	13 163
Parthenay Gâtine	15 897
Val de Gâtine	9 314
Total	58 500

Habitat

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

27. Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

Proposition de Mellois en Poitou de porter les volets obligatoires du Pacte territorial

- Positions de principe favorables des 3 EPCI
- Délibérations des 3 EPCI en novembre-décembre

Planning :

→ **Avant le 31 décembre** : délibérations du porteur du futur Pacte territorial approuvant l'intention d'engagement à la signature d'un pacte territorial, pour solliciter la subvention de l'Anah

→ Avant le 29 janvier, réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine

→ Avant le 31 mars :

- délibération autorisant la signature du Pacte territorial avec l'Agence nationale de l'habitat et l'Etat
- délibération autorisant la signature de la convention entre les 4 EPCI
- délibération autorisant la convention de partenariat avec l'opérateur (CRER)

→ Avant le 30 juin : signature du Pacte territorial

Habitat

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

27. Intention d'engagement à la signature d'un Pacte territorial France Rénov'

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'intention d'engagement à la signature d'un pacte territorial France Rénov' « Mellois Sèvre Gâtine » et la maîtrise d'ouvrage du PIG Pacte territorial France Rénov' « Mellois Sèvre Gâtine » par Mellois en Poitou,
- **AUTORISER** le président à solliciter l'octroi d'une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **AUTORISER** le président à poser la candidature de Mellois en Poitou à l'appel à manifestation d'intérêt pour le soutien de la Région au service public de la rénovation de l'habitat et à solliciter à ce titre une aide financière de la Région,
- **S'ENGAGER** à délibérer au plus tard au 31 mars 2025 sur les modalités de conventionnement avec les différentes parties prenantes,
- **AUTORISER** le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Conseil communautaire

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

28. Projet collecte des cartons - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique » - Approbation du plan d'actions

Contexte

Nouveau mode de collecte

- La suppression des colonnes aériennes des emballages annoncées
- Un retrait amorcé : - 30 colonnes en 4 ans
- Une moyenne du taux de remplissage et de la fréquence de collecte en nette baisse

Présence de cartons dans les bacs collectifs OM et emballages

- Caractérisation des OM en 2023 : 4,7% de cartons
- Caractérisations faites par ambassadeur et constat des agents de collecte : 16% des bacs OM et 31% des emballages
 - Débordement
 - Image négative de la collectivité
 - Perte de volume avec nécessité d'augmenter le nombre de bacs

Obligations et objectifs

- Collecte actuelle des cartons non réglementaire
- 85% taux de recyclage des cartons d'ici 2030 (66% en 2021)

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

28. Projet collecte des cartons - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique » - Approbation du plan d'actions

Contexte

Répondre aux évolutions

+ 15% des colis distribués en 2019 et 2021

Surcout actuel

LIEU DE DÉPÔT	DÉPENSES	RECETTES
Bacs collectifs OM	182€HT/tonne	0
Bacs collectifs emballages	258€HT/ tonne	0
Déchèteries	29€HT/tonne	76€/tonne (REVIPAC)

→ Service supplémentaire à moyens constants pour une maîtrise des couts

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

28. Projet collecte des cartons - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique » - Approbation du plan d'actions



Objectifs

Performance de collecte

- Baisse de 4,7% des OM
 - Baisse de 10% des emballages
- Baisse significative des débordements

Maîtrise de coûts

LIEU DE DÉPÔT	COUTS	COUTS ÉVITÉS / AN	RECETTES / AN
Traitement des cartons	15 690€ HT	/	41 000 €
Bacs collectifs OM (base 4,7%)	/	52 800 € HT	/
Bacs collectifs emballages (base 10%)	/	48 800 € HT	/
Achat colonnes papier	/	5 500 € HT	/
TOTAL	15 690	107 100 € HT	41 064 €



Réutilisation
colonnes aériennes
emballages pour
renouvellement
papier

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

28. Projet collecte des cartons - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique » - Approbation du plan d'actions

Budget

Camion de collecte

→ Actuellement utilisé

→ Dans le cadre du renouvellement avec polyvalence



ETP
Constant

TYPE	QUANTITÉS	DÉPENSES	CITÉO (70%)	RESTE A CHARGE
Pilotage	0,4	33 630 €	23 541 €	10 089 €
Communication	1	14 700 €	10 290 €	4 410 €
Colonnes aériennes 1m3	10	8 500 € HT	5 950 €	2 250 € HT
Colonnes aériennes 4m3	240 (225 pour déploiement)	390 000 € HT	273 000 €	117 000 € HT
TOTAL	250	446 830 €	312 691 €	134 139 € HT

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

28. Projet collecte des cartons - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique » - Approbation du plan d'actions

Déploiement



Conseil communautaire du 19/12/2024

Opérationnel

→ Par secteur selon la chronologie du déploiement du nouveau mode de collecte

→ A partir de février 2025

Procédure :

- Communication auprès des communes des points concernés D - 4 semaines
- Communication à la population D - 2 semaines
- Déploiements des colonnes aériennes
- Suivi par agents de collecte et ambassadeurs de prévention

Communication

- Décembre 2024 : information aux communes
- Janvier 2025 : conférence de presse + site internet
- Par secteur déployé :
 - Distribution d'un courrier par ménage
 - Sensibilisation en porte à porte avec distribution nouveau guide du tri



+ règlement de collecte à actualiser et communiquer début 2026

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

28. Projet collecte des cartons - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique » - Approbation du plan d'actions

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la synthèse du plan d'actions ci-annexée pour la mise en place d'une collecte des cartons.
- **AUTORISER** le président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire pour l'Appel à Projets « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » et à signer le contrat afférent avec Citeo.

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

29. Projet Tri hors foyer - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » - Approbation du plan d'actions

Contexte

Loi AGECE

Généralisation du tri dans l'espace public : 1er janvier 2025



Présence d'emballages dans les OM

- Caractérisation des corbeilles de rue : principalement des emballages
- Pas de continuité dans le geste de tri (au foyer / dans l'espace public)

Appel à projets de CITEO

« déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade »



- Répondre au déficit d'exutoires
- Augmentation du taux de valorisation matière
- Limitation de la part de déchets valorisables enfouie
- Poursuivre la sensibilisation
- Harmoniser les consignes de tri



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

29. Projet Tri hors foyer - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » - Approbation du plan d'actions

Objectifs

Performance de collecte

- Améliorer la qualité du tri
- Améliorer de la propreté des espaces publics
- Réduire les déchets abandonnés



+ 40% du tri des emballages
sur les lieux de consommation

Déploiement des équipements

- Moderniser et harmoniser les équipements et la signalétique
- Ajuster la quantité d'équipements présents au réel besoin
- Optimiser les emplacements



Service supplémentaire pour les usagers grâce à la collaboration
entre les communes et la communauté de communes

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

29. Projet Tri hors foyer - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » - Approbation du plan d'actions



Choix des équipements

Par typologie de lieux

- **Lieux communautaires** (terrains de sport, terrains de loisirs, piscines,...)
 - ❖ Nombres de sites ciblés : 12
- **Lieux non-communautaires** (critères de priorisation : concentration habitants, tourisme, consommation nomade et lien avec déchets abandonnés)
 - ❖ 21 communes concernées par le pré-diagnostic
 - ❖ Nombres de sites ciblés : 51

Par flux

- OM et emballages
- Verre

Trois types d'équipements



- Corbeilles bi-flux (OM et EMB)
- Abris-bacs tri-flux (OM, Verre et EMB)
- Suppression des corbeilles au profit d'une signalétique



Travail avec les communes sur le positionnement et l'optimisation du parc de corbeilles + pré-collecte

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

29. Projet Tri hors foyer - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » - Approbation du plan d'actions

Budget Sur 2 ans (2025 - 2026)

Lieux communautaires

Dépenses (HT)		
Type	Quantité	Dépenses
Equipements espace public (abribacs et corbeilles)	10	30 500 €
Equipements ERP	20	10900 €
Pilotage (ETP constant)		1750 €
Signalétique		1600 €
Communication		3584 €
Sensibilisation		500 €
Bacs pour abribacs	10	1000 €
Mesures qualité de flux		316 €
TOTAL		50 150 €

RECETTES CITEO	0 €
Reste à charge (lieux communautaires seuls)	50 150 €

TOTAL DEPENSES GLOBALES PROJET : 151 150 €

Lieux non-communautaires

Dépenses (HT)		
Type	Quantité	Dépenses
Equipements espace public (abribacs et corbeilles)	57	82 600 €
Equipements ERP	0	0 €
Pilotage (ETP constant)		3500 €
Signalétique		3200 €
Communication		7166 €
Sensibilisation		500 €
Bacs pour abribacs	36	3400 €
Mesures qualité de flux		634 €
TOTAL		101 000 €

RECETTES CITEO (lieux communautaires et non communautaires)	20% en 2025	80% en 2026
	21 683 €	86 733 €
TOTAL RECETTES		108 416 €
Reste à charge		42 734 €

Remboursement des communes du reste à charge

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

29. Projet Tri hors foyer - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » - Approbation du plan d'actions

Etapes



Conseil communautaire du 19/12/2024

Concertation

- Groupes de travail avec les communes concernées (équipe projet, maires, élus référents déchets et agents techniques) : organisation de la pré-collecte
- Validation des lieux d'implantation
- Marché et identification du partenariat financier

Déploiement :

- Déploiements des équipements (service collecte et communes)
- Présentation des flux à la collecte : agents municipaux (espace public) et agents communautaires (ERP)
- Contrôle qualité par agents municipaux / communautaires + campagnes de caractérisations

Communication

- Janvier 2025 : mail à toutes les mairies
- Articles, conférence de presse + site internet et réseaux sociaux
- Temps de formation-sensibilisation des agents
- Par secteur déployé :
 - Distribution d'une brochure pour les ERP / commerces à proximité des équipements
 - Affiches
 - Animations



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

29. Projet Tri hors foyer - Candidature à l'Appel à Projets Citeo « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » - Approbation du plan d'actions

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la synthèse du plan d'actions ci-annexée pour la mise en place du tri hors foyer,
- **AUTORISER** le président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire pour l'Appel à Projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » et à signer le contrat afférent avec Citeo.

Conseil communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

**Information sur les réunions des bassins de vie organisées
dans le cadre du schéma de mutualisation Mellois en Poitou
2026-2028**

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Information sur les réunions des bassins de vie organisées dans le cadre du schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028

Mardi 7 janvier 9h00/11h30 :

Sèvres – Dive - LEZAY

Mardi 14 janvier 14h00/16h30

Aume Boutonne Guidier CHEF BOUTONNE

Mardi 28 janvier 9h00/11h30 :

Boutonne et Forêt - VILLEFOLLET

Mardi 4 février 9h00/11h30 :

Péruse Bouleure - MAISONNAY

Mardi 18 février 9h00/11h30 :

Lambon Belle et Béronne – CELLES SUR BELLE



Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Agenda des réunions

- Jeudi 9 janvier 2025 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Chail
- Jeudi 23 janvier 2025 – Conseil communautaire – Salle des fêtes La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne
- Jeudi 6 février 2025 – Conférence des maires – Salle du conseil municipal à Celles-sur-Belle
- Jeudi 13 février 2025 – Bureau communautaire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle

Merci pour votre attention
La communauté de communes a le
plaisir
de vous inviter à partager
un moment de convivialité dans
l'esprit des fêtes de fin d'année

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

